

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Conseil Départemental
de l'Accès au Droit
de la Haute-Garonne

Juin 2021 | www.cdad-hautegaronne.justice.fr

“ Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau ”

Alexis de Tocqueville



Xavier PAVAGEAU
président du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
président du CDAD de la Haute-Garonne

L’**égalité de tous devant la loi** et un libre accès à la justice constituent des principes fondamentaux de notre République.

Ces principes n’ont de sens que s’ils s’inscrivent dans la réalité de notre société et dans le quotidien de chacun de ses membres.

Dans un état de droit, la loi doit s’imposer à tous et doit s’inscrire dans le réel de chacun.

L’effectivité du droit nécessite que chacun ait connaissance de ses obligations et de ses droits, que tout le monde puisse y recourir concrètement malgré les barrières culturelles, les freins psychologiques, les contraintes financières ou géographiques.

La loi française a parfaitement conscience qu’elle ne vaut que si elle est effective et a, à cette fin, instauré l’aide juridique pour un meilleur accès au droit et à la justice

L’aide à l’accès au droit comporte - article 53 Loi n°91-647 du 10 juillet 1991 :

- 1°- L’information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- 2°- L’aide dans l’accomplissement de toute démarche en vue de l’exercice d’un droit ou de l’exécution d’une obligation de nature juridique et l’assistance au cours des procédures non juridictionnelles ;
- 3°- La consultation en matière juridique ;
- 4°- L’assistance à la rédaction et à la conclusion des actes juridiques.

Dans le département de la Haute-Garonne, le Conseil départemental de l’accès au droit (CDAD), est chargé de recenser les besoins, de définir une politique locale, de dresser et diffuser l’inventaire de l’ensemble des actions menées. Il participe à la mise en œuvre d’une politique locale de résolution amiable des différends.

“ L’accès au droit, un levier
pour affronter la crise sanitaire
de 2020 ”

Article 47 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne

« Toute personne a la possibilité de se faire conseiller, défendre et représenter. Une aide juridictionnelle est accordée à ceux qui ne disposent pas de ressources suffisantes, dans la mesure où cette aide serait nécessaire pour assurer l'effectivité de l'accès à la justice. »

Les actions mises en œuvre en 2020 s'articulent autour de plusieurs objectifs :

- Mettre à la disposition des citoyens, dans tout le département, des lieux à même de leur fournir une **information générale** sur leurs droits et obligations, une assistance et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches administratives,
- Favoriser le développement des **modes amiables de règlement des conflits**,
- Garantir la qualité du **maillage départemental** et faire face à une demande croissante,
- Poursuivre la politique ambitieuse de **sensibilisation des jeunes à la citoyenneté**,
- Mettre en place des **dispositifs d'accès au droit** en faveur des publics les plus fragiles.

Le présent rapport expose l'activité, les objectifs et actions du CDAD en 2020 et ses perspectives pour 2021.

L'année 2020 a été très marquée par la crise sanitaire et la grève du barreau, des événements qui ont empêché la mise en œuvre de certaines actions d'information et de sensibilisation citoyenne à destination des jeunes.

La crise sanitaire a parallèlement montré l'importance de l'accès au droit à destination des populations fragilisées par cette crise. Des actions spécifiques ont été mises en œuvre pour répondre aux besoins d'accès au droit nés de cette période difficile.

Ce rapport rend compte du dynamisme des actions réalisées, de la réactivité du CDAD, de ses équipes et de ses partenaires.
Que chacun soit remercié de son engagement pour cette mission d'intérêt général que constitue l'accès au droit !

Xavier PAVAGEAU

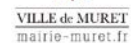


Sommaire

Editorial	1
Sommaire	3
Introduction	5
Présentation du CDAD de la Haute-Garonne	5
Statuts	7
Membres du CDAD	7
Organes statutaires	8
Moyens en personnel	9
Evaluation de l'activité	10
Moyens budgétaires et comptables	11
01 Bilan général 2020 & perspectives 2021	13
01.1 Actions 2020 - 2021	15
Agir en direction de tout public	17
Agir en direction des jeunes	26
Les outils de communication	32
01.2 Activité 2020	35
L'essentiel	37
La fréquentation des points-justice	38
Les contentieux	39
Les orientations données	40
La satisfaction des bénéficiaires des consultations	41
02 Bilan des dispositifs d'accès au droit	43
Les dispositifs d'accès au droit en Haute-Garonne	45
Le point-justice du tribunal judiciaire en 2020	47
02.1 Les maisons de justice et du droit	49
L'essentiel	51
L'accès au droit au point justice des 3 Cocus	54
L'accès au droit à la MJD Reynerie	55
L'accès au droit à la MJD de Tournefeuille	56
02.2 Les points-justice renforcés	57
L'essentiel	59
Les points-justice renforcés en 2020	60
Le point-justice renforcé de Muret	62
Le point-justice renforcé de Ramonville	63
Le point-justice renforcé de Saint-Gaudens	64

○2.3 Les points-justice spécialisés	65
L'essentiel	67
Les points-justice spécialisés des notaires	68
Les points-justice spécialisés des huissiers de justice	69
Droit de la famille	70
Droit des femmes et des familles - CIDFF 31	71
Droits des enfants et des jeunes - MDEJ	72
Droit des majeurs protégés	73
Droit du travail	74
Droit du logement - ADIL	75
Droit de la consommation et du logement	76
Droit administratif	77
Aide aux victimes - France Victimes 31 & ACCJSE	78
Permanences en langue des signes française	79
 ○2.4 Les points-justice généralistes	 81
Auterive	83
Bagnères de Luchon	84
Balma	84
Bessières	85
Blagnac	85
Boulogne-sur-Gesse	86
Caraman	86
Carbonne	87
Castanet-Tolosan	88
Cazères	89
Toulouse	
CCAS	89
Maison de la citoyenneté nord	90
Maison de la citoyenneté centre	90
Maison de la citoyenneté sud-est	91
Maison de la citoyenneté est	91
Maison de la citoyenneté Rive Gauche	92
Toulouse - mairie annexe Saint-Simon	93
Oncopole	93
Accueil - Welcome Desk	94
Colomiers	94
Cornebarrieu	95
Escalquens	95
Etablissements pénitentiaires	
Centre de détention de Muret	96
Centre pénitentiaire de Seysses	97
Fronton	98
Grenade-sur-Garonne	98
Labège	99
Lacroix-Falgarde	99
Montgiscard	100
Nailloux	100
Quint-Fonsegrives	101
Rieumes	101
Saint-Jean	102
Villemur-sur-Tarn	102

Introduction



CDAD de la Haute-Garonne

Présentation

Statuts

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Garonne a pour mission de favoriser l'accès au droit pour tous, notamment des publics les plus défavorisés.

Convention constitutive

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne a été créé par **convention constitutive du 25 septembre 2000**, renouvelée le 12 septembre 2007 et le 26 novembre 2012 pour une durée de 10 ans, avec le soutien financier des collectivités territoriales, du ministère de la Justice, de l'Etat, des professionnels du droit et en partenariat avec le secteur associatif.

Textes de Loi

Articles 54 et suivants de la **loi N° 91-647 du 10 juillet 1991, modifiée par la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998**, articles 141 et suivants du décret N° 91-1266 du 19 décembre 1991, modifiés par le décret N° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition, au fonctionnement, et aux missions du conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit, par la loi N° 2011-625 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par le décret N° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et l'arrêté du Premier Ministre du 23 mars 2012.

Membres du CDAD

Le CDAD de la Haute-Garonne est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Xavier PAVAGEAU et vice-présidé par Dominique ALZEARI, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Toulouse.

Il est principalement financé par l'Etat (ministère de la justice et préfecture), les collectivités territoriales et les auxiliaires de justice.

Il est **constitué de membres de droit et de membres associés** que sont :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Haute-Garonne,
- Le Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Président du CDAD de la Haute-Garonne,
- Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Vice-Président du CDAD de la Haute-Garonne
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'Appel de Toulouse, Commissaire du Gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne,
- Le Département représenté par le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et un Conseiller Départemental,
- Toulouse Métropole,
- La Communauté d'Agglomération du SICOVAL,
- La Communauté de Communes cœur et coteaux du Comminges (5C),
- La Communauté de Communes des Hauts Tolosans,
- La Ville de Muret,
- L'Association Départementale des Maires de la Haute-Garonne,
- L'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse,
- La Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats au Barreau de Midi-Pyrénées,
- Les Chefs de Juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens,
- L'Ordre des Avocats au Barreau de Saint-Gaudens,
- La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne,
- La Chambre Départementale des Huissiers de Justice de la Haute-Garonne,
- L'association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute-Garonne" (CIDFF 31).

Organes statutaires

L'assemblée générale

Composition de l'assemblée générale

- L'État, représenté par M. le préfet du département de la Haute-Garonne ;
- Le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD ;
- Le procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, vice-président du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'appel de Toulouse, commissaire du gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le département de la Haute-Garonne, représenté par le président et un conseiller du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- La communauté urbaine de Toulouse Métropole ;
- La communauté d'agglomération du SICOVAL Toulouse Sud-Est ;
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La communauté de communes du Cœur et Côteaux du Comminges ;
- La ville de Muret ;
- L'association départementale des maires de la Haute-Garonne, représentée par son président ;
- L'ordre des avocats au barreau de Toulouse, représenté par son bâtonnier ;
- La caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de Midi-Pyrénées, représentée par son président ;
- La chambre interdépartementale des notaires de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, représentée par sa présidente ;
- La chambre départementale des huissiers de Justice de la Haute-Garonne, représentée par sa présidente ;
- Les chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens ;
- L'ordre des avocats au barreau de Saint-Gaudens, représenté par son bâtonnier ;
- L'association "Centre d'Information pour le droit des Femmes et des Familles", représentée par sa présidente ;
- L'association commingeoise de contrôle judiciaire socio-éducatif ;
- L'association France Victimes 31 (Avenant N°3 du 7 décembre 2020).

Dates de réunion

L'assemblée générale du CDAD de la Haute-Garonne, composée de l'ensemble de ses membres, s'est réunie à deux reprises en 2020 : les 2 mars 2020 (approbation du compte financier) et 7 décembre 2020 (définition du programme d'activité et vote du budget prévisionnel 2021).

Le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne et le procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, vice-président du CDAD de la Haute-Garonne.

Au titre des représentants de l'Etat :

- Le préfet du département de la Haute-Garonne ou son représentant ;
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la cour d'appel de Toulouse, commissaire du gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne ;

Au titre des représentants des autres membres :

- Le département de la Haute-Garonne, représenté par son président et par un conseiller départemental désigné en son sein ;
- L'association départementale des maires de la Haute-Garonne représentée par son président ;
- L'ordre des avocats du barreau de Toulouse, représenté par son bâtonnier ;
- La caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de Midi-Pyrénées, représentée par son président ;
- La chambre interdépartementale des notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn et Garonne, représentée par sa présidente ;
- La chambre départementale des huissiers de justice, représentée par sa présidente ;
- L'association "Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles" représentée par sa présidente ;
- L'association France Victimes 31 (Avenant N°3 du 7 décembre 2020).

Les membres associés :

- La communauté urbaine de Toulouse Métropole ;
- La communauté d'agglomération du Sicoval Toulouse Sud-Est ;
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La communauté de communes du Cœur et Côteaux du Comminges ;
- La ville de Muret ;
- Avenant N°1 du 10 juin 2014 : sont membres associés avec voix délibérative les chefs de juridiction du TGI de Saint-Gaudens (ouverture du TGI de Saint-Gaudens en septembre 2014) et le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Gaudens.

Dates de réunion

Le Conseil d'administration du CDAD de la Haute-Garonne, s'est réuni à une reprise en 2020 : le 29 juin 2020 (présentation du rapport d'activité).

Moyens en personnel

Le Bureau

Créé par délibération de l'assemblée générale du 20 juin 2016, le Bureau s'est substitué à l'ancien comité technique. Cette instance intermédiaire est chargée de la préparation des travaux du CDAD, notamment de l'instruction des demandes de subventions, des projets innovants et de ceux relatifs au maillage territorial.

Composition du Bureau

Il est composé, outre le président du CDAD de la Haute-Garonne assisté de la secrétaire générale du CDAD de la Haute-Garonne :

- Du Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Toulouse,
- Du Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Gaudens,
- Du président du conseil départemental de la Haute-Garonne
- D'un représentant des professions juridiques,
- D'un représentant d'une collectivité territoriale,
- D'un représentant du secteur associatif.

NB : Les représentants sont désignés en fonction de l'ordre du jour, chaque année en alternance parmi les membres de l'assemblée générale.

En 2020, il était composé de la présidente de la chambre interdépartementale des notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, du président du Sicoval et de la directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

En fonction de l'ordre du jour, le Bureau a la faculté de s'adjoindre tout autre membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne.

Dates de réunion

Le Bureau s'est réuni à trois reprises : les 28 janvier, 15 juin et 12 octobre 2020.

Le CDAD de la Haute-Garonne est présidé par M. Xavier PAVAGEAU, président du Tribunal Judiciaire de Toulouse. M. Dominique ALZEARI, procureur de la République en est le vice-président.

M^{me} Elsa BOUCARD, directrice des services de greffe judiciaire, a été nommée secrétaire générale du CDAD de la Haute-Garonne le 1^{er} février 2016. Elle est mise à disposition du CDAD de la Haute-Garonne par le ministère de la Justice.

M. Philippe PAGES, assistant de la secrétaire générale depuis 2002 est agent contractuel de droit public recruté directement par le CDAD de la Haute-Garonne.

M^{me} Florence DALIBARD (1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020) puis M^{me} Marie-Laure DEL MORAL à compter du 5 octobre 2020, se sont succédées en qualité d'assistante administrative à temps partiel (50%).

Deux agents d'accueil sont mis à disposition du CDAD par le conseil départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-PEC).

En 2020, M^{me} Claire IMMORDINO, M. Thomas BOYER et M. Pierre THOQUET ont ainsi aidé le CDAD dans ses différentes missions. Sept autres agents d'accueil sont mis à disposition du CDAD et affectés au sein des MJD.

Deux élèves avocats en stage PPI se succèdent dans l'année. M. Mamadou WADE (janvier à juillet 2020) et M^{me} Léa LADOUCE (septembre 2020 à février 2021) ont apporté successivement leur concours principalement en tenant les permanences du point-justice du TJ de Toulouse, et également en intervenant dans le cadre des ateliers du droit et des rencontres ciné-jeunes-justice 2019.

Le dynamisme et l'implication de cette équipe rapprochée du CDAD contribuent pour beaucoup à la réactivité de celui-ci.

Evaluation de l'activité

Le présent bilan d'activité rend compte

- des actions réalisées au cours de l'année 2020, des actions initiées en 2020 pour 2021 et des objectifs pour l'année 2021.
- de la fréquentation des points d'accès au droit en 2020.
- de la satisfaction des bénéficiaires.
- des domaines du droit abordés.
- des orientations données.
- de l'exploitation des outils de suivi et des diverses réunions de bilan

L'analyse s'appuie notamment sur

- L'exploitation statistique des fiches de suivi des permanences.
- La prise en compte des commentaires des intervenants : avocats, notaires, huissiers de justice et des agents en charge de l'accueil.
- Les rencontres et entretiens menés auprès des partenaires (élus, relais de l'accès au droit, travailleurs sociaux, agents d'accueil, permanenciers professionnels du droit, associatifs, institutionnels et intervenants dans le cadre d'actions ciblées..) au cours de l'année écoulée, mais également des établissements scolaires, des collégiens et lycéens, étudiants en droit, assistants de justice, stagiaires...
- L'enquête de satisfaction réalisée en 2020 auprès de 84 bénéficiaires dans 7 points-justice du département.

Les 3 dimensions de la performance du Conseil Départemental de l'Accès au Droit

RÉSULTATS

Indicateurs d'efficacité

- Nombre de bénéficiaires
- Caractéristiques des bénéficiaires
- Évolution des services attendus
- Satisfaction des bénéficiaires
- Délais d'obtention de rendez-vous

Indicateurs d'efficience

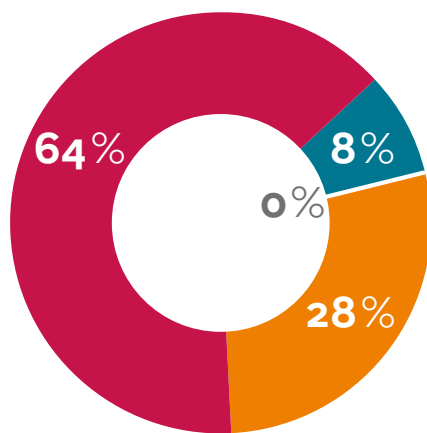
Répartition des ressources allouées aux différents types de prestation (consultations avocats, notaires, huissiers de justice) projets CJJ et autres, charges salariales, fonctionnement CDAD...

OBJECTIFS

Indicateurs de pertinence

- Localisation des points-justice (proximité, pertinence)
- Fréquence des permanences
- Gestion de la prise des rendez-vous
- Niveau d'information des personnels d'accueil
- Intensité des contacts entre les points-justice et le tissu local (travailleurs sociaux, services publics...)
- Moyens de communication (presse, affiches, internet, dépliants, travailleurs sociaux, bouche à oreille...)

Les moyens budgétaires & comptables



Recettes

- Recettes globalisées • Recettes propres
- Recettes fléchées • Financement de l'État
- Recettes globalisées • Autres financements de l'État
- Recettes globalisées • Autres financements publics

Recettes par nature et par origine *Hors valorisation en nature*

Recettes propres - 8 %

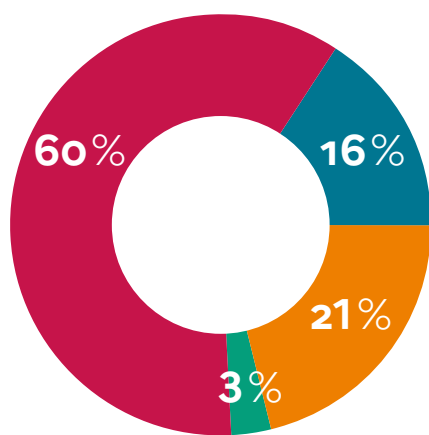
9 %	Chambre des huissiers de justices
29 %	Chambre interdépart. des notaires
2 %	Ordre des avocats - Barreau de St-Gaudens
60 %	Ordre des avocats - Barreau de Toulouse

Autres financements de l'État - 28 %

96 %	Ministère de la justice
4 %	Préfecture - Politique de la ville

Autres financements publics - 64 %

0,2 %	Assoc. départ. des maires
0 %	Mairie de Bagnères de Luchon
1,3 %	Communauté comm. Val Aïgo
0 %	Mairie d'Auterive
0,7 %	Mairie de Fronton
0,65 %	Mairie de Carbonne
0,4 %	Communauté comm. Terres du Lauragais
1,4 %	Communauté comm. Cœur de Garonne
1 %	Communauté comm. Hauts-Tolosans
3,4 %	Ville de Muret
0 %	Communauté comm. Cœur de Comminges
5,1 %	Communauté Agglo. SICOVAL
33 %	Toulouse Métropole
52 %	Conseil départ. de la Haute-Garonne

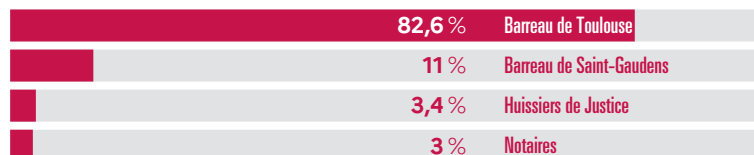


Dépenses

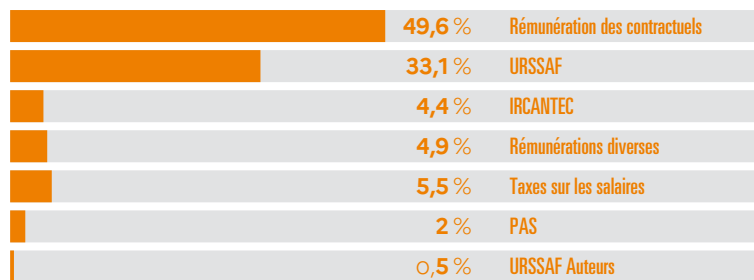
- Intervention
- Fonctionnement
- Personnel
- Investissement

Dépenses par enveloppe

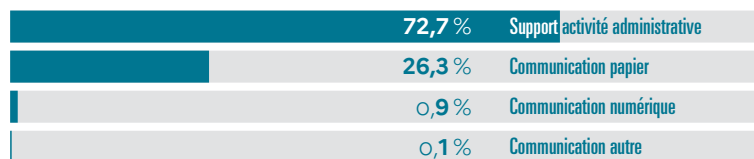
Enveloppe intervention - 60 %



Enveloppe personnel - 21 %



Enveloppe fonctionnement - 16 %



Enveloppe investissement - 3 %

Bilan général 2020

Perspectives 2021



Agir en direction de tout public

Agir en direction des jeunes

Les outils de communication

01.1 Actions 2020 - 2021



Agir en direction de tout public

Journée Nationale de l'Accès au Droit 24 mai 2020 & 25 mai 2021

Les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) qui mettent en œuvre cette politique sont invités à organiser localement des événements (forums, journées portes ouvertes...) pour promouvoir l'accès au droit et ainsi donner à cette journée une dimension nationale.

*Afin de conférer une plus grande visibilité
à la politique publique de l'accès au droit,
le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
a souhaité lui consacrer une journée*



A cette occasion, Xavier PAVAGEAU, président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne a appelé l'ensemble des partenaires du réseau de l'accès au droit à participer à **un Guichet urbain en 2020 Place Saint-Pierre et en 2021 sur l'Esplanade François Mitterrand** à Toulouse.

Il était prévu d'installer des stands d'information à l'attention du public afin que les partenaires de l'accès au droit que sont les juristes associatifs (ADIL, France victimes 31, EPE, CIDFF 31, MDEJ et Médiateurs ad'hoc), les délégués du défenseur des droits ou encore les médiateurs civils et familiaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (FMJI Midi-Pyrénées, UDAF 31 et NG2T) ainsi que la CAF 31 et des représentants du Service d'Accueil Unique du Justiciable puissent répondre aux interrogations des personnes présentes sur leurs droits. En complément de ce dispositif, des consultations juridiques gratuites dispensées par un avocat, un notaire et un huissier de justice devaient être proposées tout au long de cette journée.

Ces manifestations ont été annulées en raison de la crise sanitaire.

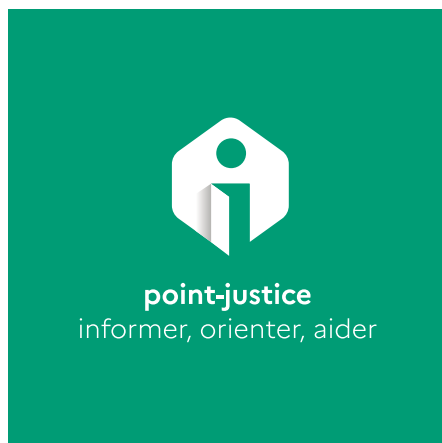
Agir en direction de tout public

Déploiement du visuel des points-justice & participation à l'enquête de satisfaction nationale

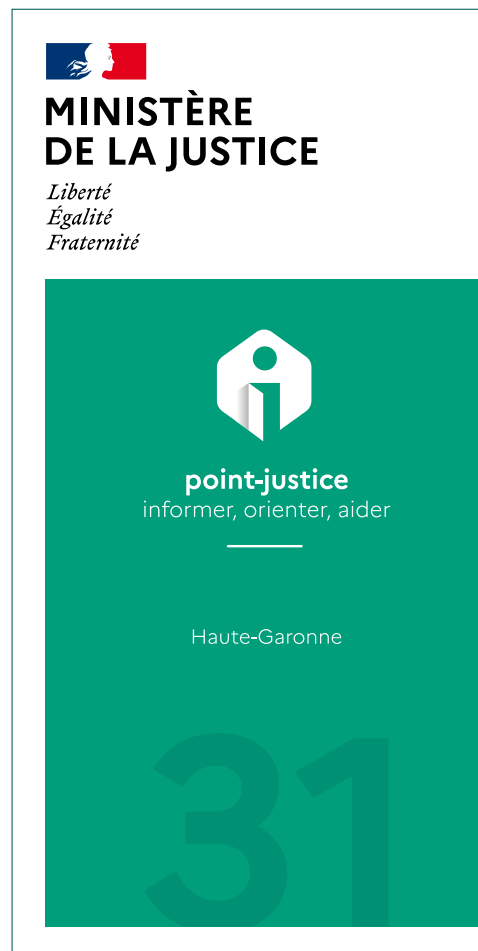


Conformément à la dépêche du 9 décembre 2020 relative à la création de l'appellation et du logo point-justice, **l'ensemble des lieux d'accès au droit (MJD, PAD, RAD et antennes de justice) sont désormais réunis sous cette nouvelle appellation** visant à simplifier la lisibilité du réseau de l'accès au droit pour le grand public.

En mars 2020, le CDAD de la Haute-Garonne a déployé le visuel au sein de ses 55 points-justice.



En mars 2021, le CDAD de la Haute-Garonne a participé à l'enquête nationale de satisfaction des usagers des points-justice qui s'inscrit dans le cadre du programme Services publics +, le nouveau programme gouvernemental de l'amélioration continue des services publics centré sur l'expérience usager.





Nuit du droit - 63^e anniversaire de la constitution du 4 octobre 1958 Lundi 4 octobre 2021

Le comité de pilotage de la Nuit du Droit s'est réuni le 10 juin 2021 pour organiser des événements dans le cadre de cette manifestation. La Cour d'appel de Toulouse, le Barreau de Toulouse, la Chambre interdépartementale des notaires, la Chambre départementale des huissiers de justice de la Haute-Garonne, la section départementale de la Haute-Garonne de la Société Mutualiste de la Légion d'Honneur et le tribunal administratif de Toulouse se sont coordonnés pour organiser différents événements afin de donner un écho dans la ville rose à cette manifestation nationale.

Ainsi, une conférence sur le droit de l'environnement ouverte à tous les métiers du droit devrait se dérouler au tribunal administratif de Toulouse. Pendant ce temps, un concours d'éloquence devrait avoir lieu à l'Université Toulouse I Capitole en collaboration avec le Barreau de Toulouse. Enfin, une conférence sur l'égalité devant la loi devrait se tenir au palais de Justice de Toulouse parallèlement à une présentation des métiers du droit, d'une projection ciné-jeune-justice, d'une simulation de procès, de l'expo 13-18 et d'un performance artistique inscrite dans le cadre du Printemps de septembre.



Agir en direction de tout public

Diversification des actions en faveur de publics ciblés

Approfondissement des permanences en LSF

pour les personnes sourdes et malentendantes



Le handicap constitue un frein majeur dans l'accès au droit. Les usagers handicapés ont besoin d'un accueil et d'un accompagnement adaptés. Partant du constat du fort ancrage de la communauté sourde à Toulouse et Ramonville en raison de la présence d'établissements scolaires bilingues, le CDAD de la Haute-Garonne a souhaité rendre accessible ses permanences de consultations juridiques gratuites aux personnes sourdes et malentendantes vivant à Toulouse et sa métropole.

Une première permanence mensuelle de 3h de consultations d'avocats en LSF a été créée à la MJD de la Reynerie. A l'issue d'une expérimentation de septembre 2018 à juillet 2019, cette permanence a été pérennisée le 1^{er} juillet 2019.

Une convention relative à l'accessibilité de consultations juridiques en LSF a été signée entre la société d'interprètes en LSF Interpretis et le CDAD le 23 septembre 2019. Elle prévoit outre la pérennisation de la permanence de la MJD de la Reynerie, **l'expérimentation d'une seconde permanence mensuelle de 3h au point-justice de Ramonville** à compter de novembre 2019 et d'un dispositif à la demande au Relais d'accès au droit du tribunal judiciaire de Toulouse pour répondre aux situations d'urgence et aux demandes de consultations avec un notaire ou un huissier de justice. A l'issue de l'expérimentation de la permanence en LSF au point-justice de Ramonville, un bilan partagé

a montré l'utilité d'un tel dispositif mais la suspension des permanences liée à la grève des avocats (janvier et février 2020) et à la crise sanitaire (mars à juin 2020) n'ayant pas permis de dresser un bilan complet, il a été décidé en fin d'année 2020 de prolonger l'expérimentation durant une année supplémentaire.

Une convention du 16 mars 2021 prévoit le renouvellement des permanences en LSF au point-justice de Ramonville en ajoutant au dispositif existant **des modalités supplémentaires : l'intermédiation et la consultation supplémentaire avec l'avocat** présent lors du premier rendez-vous **à compter du 31 mai 2021.**

Intermédiation

Les interprètes interviennent régulièrement pour des usagers sourds et entendants qui savent gérer une situation de communication en toute autonomie. Il arrive que la présence de l'interprète ne suffise pas à compenser la différence linguistique pour certaines personnes sourdes qui sont en grande difficulté. Dans ce cas, l'interprète intervient en collaboration avec un intermédiaire sourd diplômé. L'intermédiation a pour objectif de donner à chacun équité et autonomie maximale, dans le mode de communication choisi par l'usager sourd. L'intermédiaire permet de lever les obstacles linguistiques et culturels entre des interlocuteurs sourds et entendants.

Consultation supplémentaire avec l'avocat et l'interprète présents lors du premier rendez-vous

Lorsqu'à l'issue de la consultation, sera identifiée la nécessité de compléter les informations données par l'avocat, l'usager sourd ou malentendant pourra bénéficier d'une consultation supplémentaire d'1 heure au cabinet de l'avocat de permanence en présence, dans la mesure du possible, du même interprète.



En faveur des salariés

Renforcement des permanences en droit du travail pour les salariés

Malgré les aides massives de l'Etat, les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'économie et l'emploi se font sentir sur tout le territoire. Les experts s'accordent à dire que les faillites risquent de se compter en dizaines de milliers en 2021 et que 35 000 postes devraient être détruits en raison des réductions d'effectifs.

*Dans les permanences
en Haute-Garonne, le droit du travail
figure en deuxième position*

Parmi les thèmes abordés dans les permanences d'accès au droit en Haute-Garonne, le droit du travail figure en deuxième position (18%) après le droit de la famille (30% des consultations) soit 392 personnes reçues en 2020.

Une enquête réalisée dans les points-justice du département du 16 au 27 novembre à la demande du CDAD de la Haute-Garonne met en évidence un taux d'appels téléphoniques pour une demande en droit du travail très important sur le site Antoine Deville (50% des appels), important au point-justice de Balma cyprié (29%) et modéré dans les autres points-justice qui ont répondu à cette enquête (entre 7 et 17%).

Pour répondre à la demande croissante en droit du travail, en complément des permanences existantes, **deux permanences mensuelles de 3 h ont été créées en janvier 2021 sur le site Antoine Deville du Tribunal Judiciaire de Toulouse** (ancien Conseil de prud'hommes) et à la **MJD de Tournefeuille**.

En faveur des petits entrepreneurs en difficulté

Une initiative partenariale tripartite

Le 18 février 2021, le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, le président du Tribunal de Commerce de Toulouse, le bâtonnier et le vice-bâtonnier du Barreau de Toulouse ont signé une convention visant à mettre en place un point-justice **à destination des entrepreneurs individuels, commerçants, artisans, associations, agriculteurs confrontés à des difficultés d'ordre juridique et économique.**

En raison des effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur l'économie et l'emploi, les contractants ont souhaité rendre accessible une permanence de consultations juridiques gratuites d'avocats pratiquant habituellement le droit des entreprises en difficultés dans les juridictions toulousaines adossée à la cellule de prévention du Tribunal de Commerce de Toulouse.



Ainsi, depuis le mois de mars 2021, place de la Bourse à Toulouse, sont proposées :

- une permanence de consultations d'avocats sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h.
Tél. : 05 61 33 70 90
www.cdad-hautegaronne.justice.fr
- une permanence de consultations d'avocats par téléphone sur orientation du juge consulaire les autres mercredis du mois de 14h à 15h

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, à l'initiative de ce projet, finance la mise à disposition des avocats. Le Tribunal de Commerce accueille la permanence dans ses locaux et le Barreau de Toulouse apporte la compétence de professionnels du droit rompus au droit des entreprises.

Cette action partenariale innovante, démontre l'engagement et la volonté des partenaires judiciaires de soutenir les acteurs essentiels à la vie économique de la Haute-Garonne et de participer ainsi à la sauvegarde des emplois.



Xavier PAVAGEAU, président du CDAD 31,
Laurent GRANDEL, président du Tribunal de Commerce de Toulouse,
Frédéric LANGLOIS, Vice-Bâtonnier
et Pierre DUNAC, Bâtonnier du Barreau de Toulouse

En faveur des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations (Droits d'urgence, les Restaurants du Cœur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, la Cimade, ATD Quart monde et le Réseau national d'accès au droit et à la médiation).

La crise sanitaire a fait basculer un million de français et de françaises dans la pauvreté selon les associations caritatives notamment parmi les étudiants, les intérimaires, les autoentrepreneurs et les artisans, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire.

Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 30%.

Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne

entre le CDAD 31 et 7 associations caritatives

La Charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 par le ministère de la Justice et 7 associations (Droit d'urgence, les Restos du Cœur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, ATD quart monde, la Cimade et le RENADEM) a pour objectif de rendre effectif l'accès au droit pour tous les citoyens. Elle est conçue comme un outil permettant de lutter contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale. Elle définit des valeurs communes, des objectifs, des principes fondamentaux et un périmètre d'intervention laissant les CDAD libres de la mise en œuvre dans le département.

Afin de décliner les objectifs de cette charte au plan départemental, **une Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne a été signée le 14 mai 2018** par le président du CDAD de la Haute-Garonne et ces associations à l'exception de la fondation Abbé Pierre mais en adjoignant le secours populaire.

Rencontres avec les associations signataires

de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne en 2021

Une réunion de suivi de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne s'est déroulée le 22 janvier 2021. Cette réunion a précisé les actions à mener :

- 1 • création d'une adresse de messagerie pour les associations
- 2 • proposition d'espaces d'échanges avec les professionnels du droit
- 3 • mise en service d'un bus avec le Secours populaire, solution favorisant la mobilité
- 4 • mise en place de points-justice au sein des associations

Le Comité de pilotage de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne s'est réuni le 7 mai 2021. Il a permis de dresser le bilan des actions menées et de définir les actions à venir.



Marc BEAUVAIS, président du Secours Catholique pour l'Ariège Garonne, Nicole VERDIE, responsable départementale des Restos du cœur, Houria TAREB secrétaire générale Haute-Garonne du Secours Populaire français et Marie-Claire TULLIEZ, responsable d'ATD Quart Monde Occitanie





Ouverture en Haute-Garonne de 3 points-justice

pour les personnes en situation de précarité et de pauvreté

En complément du point-justice du CCAS de Toulouse, le CDAD de la Haute-Garonne propose des permanences mensuelles d'avocats gratuites au sein des **Restos du Cœur** (depuis le 11 mai), du **Secours Populaire** (depuis le 18 mai) et du **Secours Catholique** (depuis le 22 juin).

Rencontre entre les professionnels de l'institution judiciaire

et les associations signataires de la Charte du 3 juin 2021

Le 3 juin 2021, **une réunion d'échange entre les professionnels** de l'institution judiciaire (magistrats et avocats) **et les associations signataires** de la Charte s'est déroulée en salle Minerve de la cour d'appel de Toulouse.



Cette rencontre a été l'occasion pour les participants d'échanger autour de sujets tels que le droit du logement, les expulsions locatives, le surendettement ou encore le droit des mineurs étrangers isolés avec Madame Gonca MURAT, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection, Madame Céline BRION, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants Maître Stéphane SOULAS, Maître Anita BOUIX et Maître Benjamin FRANCOIS, avocats au Barreau de Toulouse, membres de l'association de défense des étrangers (ADE) ainsi que Maître Alexandre CORMARY, avocat au Barreau de Toulouse, délégué du Bâtonnier.

Les projets d'actions dans le cadre de la Charte

de l'accès au droit de la Haute-Garonne

- Création d'un **point-justice** à l'Espace social du Grand Ramier (6 octobre 2021)
- Création d'un **point-justice** à Saint-Gaudens (4^e trimestre 2021)
- Mise en service d'un **Bus de l'accès au droit** en partenariat avec le Secours populaire
- Réunion du comité de pilotage et nouvelle **rencontre avec les professionnels de la justice** (19 novembre 2021)

Actions prévisionnelles

Participation à la mise en œuvre de la politique locale

de résolution amiable des différends

Création de permanences de médiation civile au Tribunal Judiciaire de Toulouse
et **semaine de sensibilisation aux MARD** - 4^e trimestre 2021.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le juge peut enjoindre les parties à rencontrer un médiateur qui leur présentera ce qu'est une mesure de médiation civile. Cette présentation est gratuite pour les justiciables.

Afin d'accompagner la mise en place de l'injonction de médiation au Tribunal Judiciaire de Toulouse qui a commencé le 14 avril 2021 (service des référés, service civil et contentieux des liquidations de régimes matrimoniaux/indivisions/successions) et pour aider les associations à absorber ce surplus d'activité, **il est envisagé de créer en septembre 2021 deux permanences hebdomadaires de médiation civile aux fins de recevoir des parties dans le cadre des injonctions judiciaires à rencontrer un médiateur.** Ces permanences seront financées par le CDAD de la Haute-Garonne et tenues par 4 services de médiation : le Centre de médiation du Barreau de Toulouse, Daccord-Médiation, Espace médiation & idées (EMI) et Médiateurs ad'hoc.

Une semaine de sensibilisation aux MARD "Régler son litige autrement" sera également organisée durant le 4^e trimestre 2021.

Agir en direction des jeunes

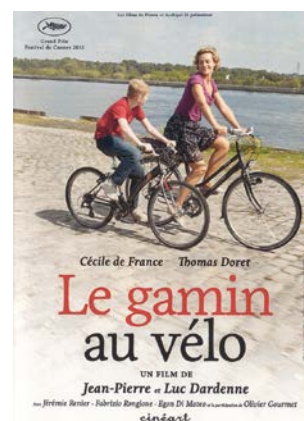
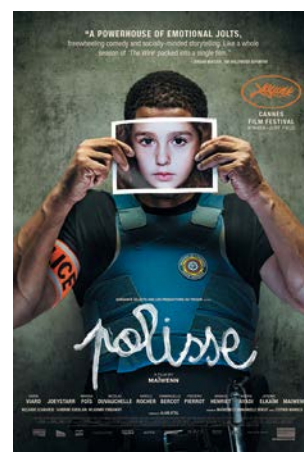
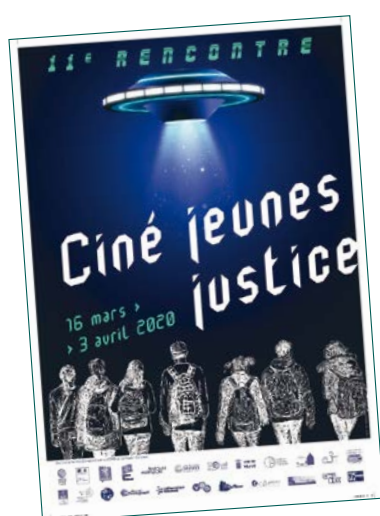
Rencontres ciné-jeunes-justice, ateliers du droit & stage collectif

Les rencontres ciné-jeunes-justice

Un événement très apprécié par le jeune public

Édition 2020

La 11^e édition des Rencontres ciné-jeunes-justice **devait** se dérouler du 16 mars au 3 avril 2020 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Cette manifestation **devait réunir** 4 235 élèves au cours de 25 projections-débats.



Programmation 2020

1^{er} axe - Protection de l'enfance

- Pupille de Jeanne Herry - 1h50
- Ma vie de courgette de Claude Barras - 1h06
- Polisse de Maiwenn - 2h
- Le gamin au vélo de J.-P. & L. Dardenne - 1h27



2^e axe - Harcèlement en milieu scolaire

- Después de Lucía de Michel Franco - 1h43

3^e axe - Enfants victimes et co-victimes

- El Bola de Achero Mañas - 1h28
- Jusqu'à la garde de Xavier Legrand - 1h34

4^e axe : Mineurs délinquants

- La tête haute d'Emmanuelle Bercot - 2h
- This is England de Shane Meadows - 1h37
- La fille au bracelet de Stéphane Demoustier - 1h35



5^e axe : Condition des jeunes filles

- Mustang de Deniz Gamze Ergüven - 1h37



Édition 2021

La 12^e édition des Rencontres ciné-jeunes-justice devait se dérouler du 29 mars au 16 avril 2021 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Elle devait réunir 2 385 élèves au cours de 25 projections-débats.

La programmation reprenait celle de l'édition 2020 qui avait été annulée, avec un 6^e axe, la notion de pardon. La crise sanitaire a eu raison de cette édition qui, comme la précédente, a dû être annulée.

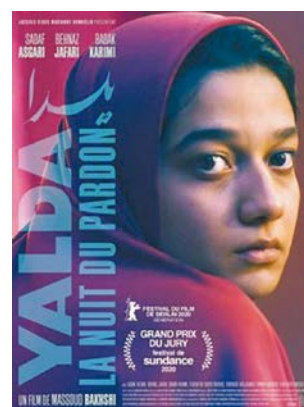


Programmation 2021

Programmation identique à celle de 2020, avec l'ajout d'un sixième axe.

6^e axe : Notion de pardon

Yalda, la nuit du pardon de Mamoud Bakshi - 1h29





L'accès au droit des jeunes, une priorité

Depuis la loi du 18 décembre 1998, l'accès au droit est consacré en tant qu'élément à part entière de la citoyenneté et comme une base de la cohésion sociale.

De ce fait, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne met un point d'honneur à cibler prioritairement les nouvelles générations.

La construction du citoyen en devenir passe, de manière inéluctable, par la connaissance de ses droits et de ses devoirs. Or, il convient de constater que la plupart des jeunes ne l'appréhendent que dans sa dimension répressive, soit parce qu'ils sont personnellement confrontés aux autorités judiciaires, soit parce qu'ils en ont entendu parler dans les médias.

Dans ce contexte, le cinéma et les débats qui suivent les projections sont un support pertinent pour leur montrer que le droit est omniprésent au quotidien et qu'il est important de s'informer. L'objectif visé est de donner une dimension concrète aux notions de liberté, d'égalité, de laïcité et de respect de l'autre.

Un projet rendu possible grâce à la participation de divers intervenants

L'événement nécessite l'intervention de plusieurs acteurs dont la présence est indispensable. En effet, il est organisé en collaboration avec l'Inspection Académique associe onze cinémas du département.



Avant les projections, les professeurs abordent le thème retenu avec leurs élèves afin de préparer la séance et les questions éventuelles. Puis, à l'issue de chaque projection, un débat a lieu. A ce titre, il faut souligner que près d'une centaine d'intervenants, professionnels du droit, participent bénévolement à l'animation des débats. Il s'agit de magistrats, d'avocats, de juristes associatifs, mais aussi de policiers, de gendarmes, de délégués du défenseur des droits, ainsi que de délégués du procureur... Ils répondent ainsi aux nombreuses interrogations des élèves et les sensibilisent au droit et à la Démocratie.

L'expérience est très enrichissante pour chacun. En effet, cette collaboration permet d'engager une réflexion avec les élèves autour des questions de société.

Les ateliers du droit

Jeunes à la découverte de la justice

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute- Garonne en partenariat avec l'association des avocats des jeunes à Toulouse (AJT) propose aux jeunes des collèges et lycées du département de la Haute-Garonne de découvrir la justice.

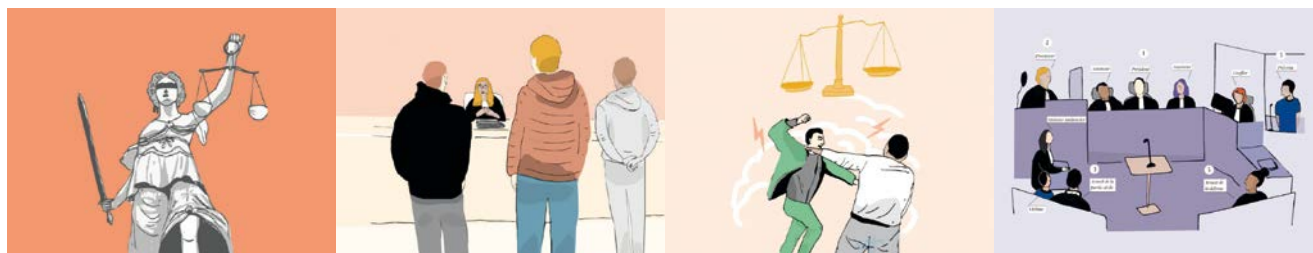
Chaque année, le mois de septembre marque la reprise des ateliers du droit. Cette initiative se déroule tous les lundis et les vendredis, à partir de 13 h 30. Ces séances s'inscrivent dans une démarche pédagogique et sont généralement travaillées en amont par les professeurs dans les établissements.

Dans ce cadre, la découverte se déroule en deux phases. Tout d'abord, les élèves vont assister à une audience de comparution immédiate, procédure accélérée pour juger des prévenus ayant commis des faits punis entre 2 et 10 ans d'emprisonnement.

Ensuite, afin d'analyser l'audience et de répondre aux questions des élèves, un débriefing d'environ une demi-heure est proposé avec un professionnel du droit (magistrat, avocat, élève avocat, avocat de l'AJT) auquel sont associés des travailleurs sociaux du pôle observatoire du service enfance en danger du Conseil Départemental.

En septembre 2020, un support pédagogique a été créé avec le concours de M^{me} Elora Michel, graphiste. Il est consultable sur le site internet du CDAD de la Haute-Garonne.

*Les élèves de la 4^e à la terminale
peuvent assister à un atelier du droit
au Tribunal Judiciaire de Toulouse*



Aménagements en période de crise sanitaire

En 2020, 1 716 élèves étaient inscrits dans les 54 Ateliers du droit programmés. Ces ateliers du droit ont été suspendus tout au long de l'année en raison de la grève des avocats puis de la situation sanitaire, la jauge de la salle de comparutions immédiates étant limitée à 25 personnes.

Pour proposer une alternative aux élèves et à leurs professeurs, en partenariat avec la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ), le CDAD a mis en place **des interventions dans les classes** à compter du mois de mars 2021 consistant en une simulation d'audience TPE autour du jeu « 7 affaires de justice » de la MDEJ animée à la fois par l'élève-avocat du CDAD et un avocat de l'AJT ou bien une juriste de la MDEJ.

Parallèlement, le CDAD a développé son propre jeu de simulation d'une audience correctionnelle **"A la barre"**, qui sera disponible à compter de septembre 2021.





Le Stage collectif de découverte

du Tribunal Judiciaire et des métiers du droit

Durant l'année scolaire 2019-2020, une session du stage de découverte du tribunal judiciaire et des métiers du droit s'est déroulée du 3 au 7 février 2020.

Dans un contexte de grève des avocats qui a fortement perturbé le calendrier des audiences dix-neuf élèves en classe de troisième venant de différents établissements du département de la Haute-Garonne ont eu le privilège de réaliser une semaine de stage de découverte du tribunal judiciaire et des métiers du droit.

Ce stage s'est déroulé durant la semaine **du 3 au 7 février 2020**. Il permet aux élèves de découvrir l'environnement judiciaire et les métiers du droit.

19 collégiens ont été sélectionnés sur la base de leur lettre de motivation pour participer à cette session de stage parmi de nombreuses candidatures. D'une durée de cinq jours consécutifs, ce stage conventionné et collectif était supervisé par Madame Emmanuelle Yvert, vice-procureur chargée des fonctions de secrétaire générale du parquet et Monsieur Romain Bonhomme, juge du pôle des audiences correctionnelles tous deux magistrats référents du stage. L'encadrement et l'animation

de ce stage étaient réalisés par deux élèves-avocats en stage PPI du conseil départemental de l'accès au droit de la Haute-Garonne, Madame Lise Kempers et M. Mamadou Wade.

Le stage avait, entre autres objectifs de permettre aux élèves de visiter le palais de Justice ainsi que les salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse. Ainsi, sous la direction de Monsieur Neyrand, conseiller à la cour d'appel chargé des fonctions de secrétaire général du parquet général, une visite guidée a été organisée le premier jour au profit des stagiaires. Ils ont également eu l'honneur d'être reçus par le président du tribunal judiciaire pour une présentation de la juridiction.

Dans le cadre de ce stage, des rencontres ont été organisées avec des professionnels. Une première demi-journée a été consacrée à des échanges avec un avocat, un notaire, un huissier de justice, une éducatrice PJJ et un délégué du défenseur des droits. Une autre demi-journée, très riche en enseignements, leur a permis de rencontrer les magistrats du tribunal judiciaire. Aussi, les stagiaires ont-ils pu échanger avec un juge des enfants, un substitut du parquet des mineurs, un juge du siège civil et un juge des libertés et de la détention.



Durant la semaine, et malgré la perturbation due à la grève des avocats, les stagiaires ont pu assister à des audiences pénales (comparutions immédiates, correctionnelles à juge unique, correctionnelles collégiales). D'autres audiences pénales (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité par exemple) et civiles initialement prévues n'ont pas pu être proposées. A la place, des débats juridiques ainsi qu'une présentation du fonctionnement de la justice en France ont été organisés par l'équipe d'encadrement.

En fin de semaine, les élèves ont pris part à une simulation d'audience correctionnelle. Ainsi, ils ont pu mettre en application les éléments de compréhension de la justice acquis durant leur stage.



Durant l'année scolaire 2020-2021, une session du stage de découverte du tribunal judiciaire et des métiers du droit s'est déroulée **du 14 au 18 juin 2021**.

9 stagiaires, dont la moitié était issue des établissements de l'éducation prioritaire, ont participé à ce stage.

Au programme : visite des salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse avec un conférencier de l'office de tourisme et visite du castelet (ancienne maison d'arrêt de Saint-Michel), atelier du droit (audiences correctionnelles et cour d'assises), rencontre avec les magistrats du Palais de justice et présentation des métiers du droit en lien avec la Chambre interdépartementale des notaires, la Chambre départementale des huissiers de justice de la Haute-Garonne, le Barreau de Toulouse, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et le défenseur des droits.



Les outils de communication

Le site internet

Le CDAD de la Haute-Garonne s'est doté d'un site internet, permettant une recherche efficace pour les utilisateurs quant aux différents points-justice dans le département de la Haute-Garonne.

Un annuaire des différents partenaires de l'accès au droit ainsi qu'une carte des points-justice du département sont proposés sur ce site.

Enfin, la documentation, la lettre d'info du CDAD et des liens vers les principaux sites à vocation juridiques sont à la disposition des utilisateurs.



Lettre d'information

Une lettre d'infos semestrielle traite de l'actualité de l'accès au droit.

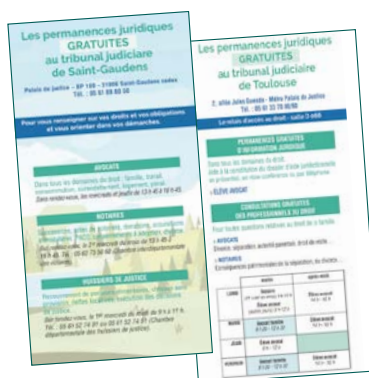


Plaquettes d'information

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne met à disposition du public, différents supports papiers recensant les permanences juridiques dans le département de la Haute-Garonne.

Un fascicule relatif aux maisons de justice et du droit répertorie l'ensemble des permanences avec des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice), des juristes associatifs (France Victime 31, MDEJ, ADIL), des délégués du défenseur des droits, des conciliateurs et des mandataires à la protection des majeurs.

Un flyer présente le relais d'accès au droit ainsi que les permanences de médiation familiale et d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire de Toulouse. Enfin un flyer indique les permanences d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux en Haute-Garonne.



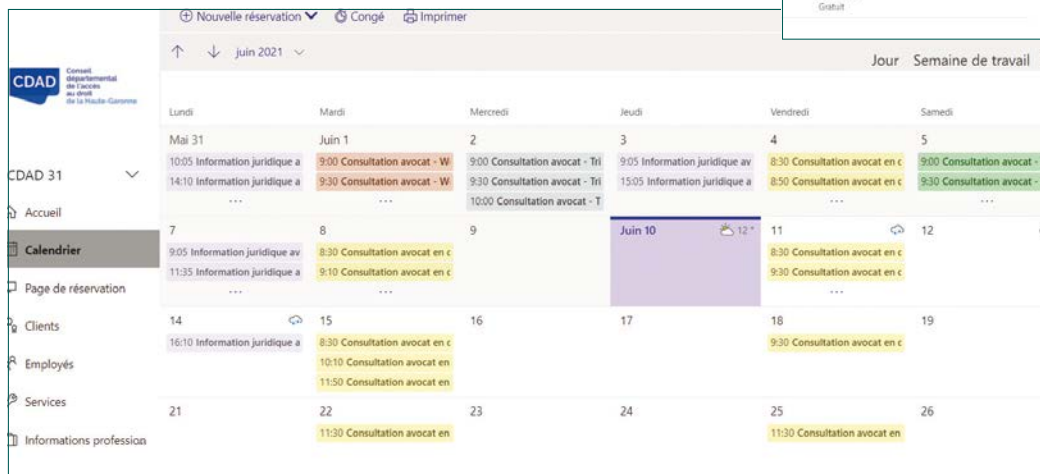
Amélioration du service

Le numérique au service de l'accès au droit

Prise de rendez-vous en ligne

Une page de réservation en ligne a été créée pour 5 permanences d'accès au droit :

- Point-justice droit de la famille du TJ de Toulouse,
- Point-justice de Cornebarrieu,
- Point-justice du Welcome-Desk,
- Point-justice du Tribunal de Commerce de Toulouse.



Développement des permanences d'information juridique en visio-conférence et par téléphone

Concernant la permanence d'information juridique de l'élève-avocat, les usagers ont le choix entre différentes modalités : téléphone, visio-conférence et présentiel. Il peut également être saisi par messagerie.

Jusqu'au 16 mars 2020, date du confinement, les personnes étaient reçues uniquement **en présentiel**.

Du 16 mars au 11 mai 2020, le CDAD a proposé une réponse **exclusivement en distanciel** (téléphone et mail) réalisée par un élève-avocat, toutes les permanences en présentiel étant suspendues.

A partir du 11 mai 2020, le CDAD a proposé des permanences à la fois **en distanciel** (téléphone et messagerie) **et en présentiel**, les permanences en distanciel étant réalisées par l'élève-avocat.

A partir de juin 2020, des rendez-vous ont été proposés **en visio-conférence** sur Teams et une page de réservation en ligne sur Bookings a permis aux usagers de gérer leurs rendez-vous de manière autonome lorsqu'ils le souhaitent.

En 2020, sur les 1 427 personnes reçues par l'élève-avocat au point-justice du Tribunal Judiciaire de Toulouse, nous constatons la répartition suivante :

- Téléphone : 938
- Présentiel : 352
- Mail : 74
- Visio : 63

En 2021, l'élève-avocat reçoit 1/3 des personnes en présentiel et les 2/3 restant par téléphone ou en visio-conférence.

L'essentiel

La fréquentation des points-justice

Les contentieux abordés

Les orientations données

La satisfaction des bénéficiaires

01.2 **Activité 2020**



Bilan des actions menées en 2020

L'essentiel

Indicateurs d'efficacité & de satisfaction

Personnes informées ou impactées

10 804

4 361 bénéficiaires de consultations juridiques auprès de professionnels du droit, 4 414 (France Victimes 31, MDEJ, ADIL 31) entretiens par le secteur associatif, 390 par les délégués du défenseur des droits, 212 par les conciliateurs de justice, (non communiqué) par un mandataire judiciaire aux majeurs protégés. 1 427 personnes informées par l'élève avocat du CDAD dans le cadre du relais de l'accès au droit.

Satisfaction des bénéficiaires

100 %
ACCUEIL

83 %
COMPRÉHENSION
DE LEUR SITUATION

87 %
CLARTÉ
DES EXPLICATIONS

Fidélisation des partenaires
des manifestations

Indicateurs d'efficience

Optimisation des permanences

2-3
PERSONNES REÇUES
PAR HEURE

Ce taux de référence est en diminution en 2020. On constate pour l'ensemble du département un taux moyen de 1,81 personnes reçues par heure de permanence (moyenne départementale). Cette diminution de la fréquentation des permanences est liée à la prise de rendez-vous en période de crise sanitaire.

Ratio journées de préparation / nombre de participants

En raison de la crise sanitaire les actions prévues par le CDAD de la Haute-Garonne (les rencontres ciné jeunes justice, les ateliers du droit, la journée nationale de l'accès au droit) ont été partiellement annulées.

Indicateurs de pertinence

Délais d'obtention d'un rendez-vous

80 %
DE BÉNÉFICIAIRES
SATISFAITS

La diminution des désistements reste toujours en 2020 une préoccupation prioritaire des personnes en charge de l'accueil comme des permanenciers, de même que l'orientation sur la permanence ou un point-justice dans des délais satisfaisants.

Localisation des points-justice

- 30 min
DU DOMICILE

Cette localisation dans des lieux visibles et identifiés, à moins de 30 min de son domicile (mairies, tribunaux, CCAS, Maisons de la Citoyenneté, Maisons communales de la Solidarité) s'avère une condition nécessaire de leur fréquentation.

Communication sur les services

Les principaux vecteurs d'information restent les mairies, les services sociaux, le "bouche à oreille", et le site internet du CDAD

Liens réguliers entre les relais de l'accès au droit et le CDAD

Bilan des actions menées en 2020

La fréquentation des points-justice

2020 • Une fréquentation globale en baisse (crise sanitaire)



6 893

**BÉNÉFICIAIRES D'ENTRETIENS
& CONSULTATIONS JURIDIQUES**

dans les différents points-justice en 2020
dont 4 361 pour les consultations de professionnels du droit.

4 361 bénéficiaires de consultations juridiques gratuites auprès de professionnels du droit : 4 118 avec des avocats, 184 avec des notaires et 59 avec des huissiers de justice.

1 683 bénéficiaires d'entretiens avec le secteur associatif dans les MJD : 4045 avec France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, 55 avec l'ADIL et 67 avec la MDEJ. En dehors des MJD, 53 entretiens ont été comptabilisés avec l'ACCJSE au point-justice renforcé de Saint-Gaudens et 194 avec le CIDFF.

390 bénéficiaires d'entretiens avec les délégués défenseur des droits
212 avec des conciliateurs de justice.

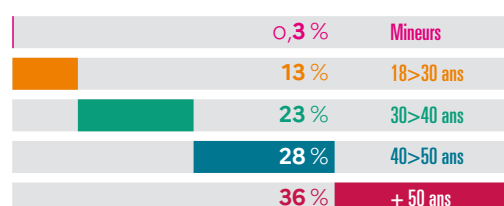
Le profil des bénéficiaires des consultations

56 %

**DES BÉNÉFICIAIRES
SONT DES FEMMES**

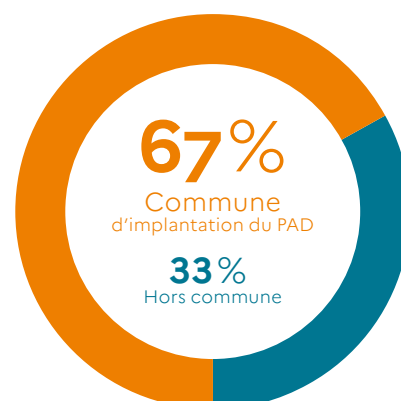
Ce pourcentage est stable (57% en 2019).

Tranches d'âge du public



En 2020, on constate des pourcentages sensiblement identiques des consultants par tranche d'âge par rapport à 2019. Ces pourcentages sont établis sur la seule base des retours de consultations effectués par les professionnels du droit. A noter que les mineurs et jeunes majeurs reçus par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) ne sont pas intégrés dans ce pourcentage.

Domiciliation des usagers



Bilan des actions menées en 2020

Des contentieux abordés très diversifiés

Contentieux abordés - en %

30 % DROIT DE LA FAMILLE

Les thèmes dominants sont le divorce, la séparation et ses conséquences, l'autorité parentale, le droit de visite, le régime matrimonial, les tutelles mais également les violences intrafamiliales.

18 % DROIT DU TRAVAIL - 14 %
DROIT SOCIAL - 4 %

La fréquentation des permanences spécialisées du CPH et des MJD, la saturation de ces permanences, attestent de la réalité des besoins.

9 % DROIT PÉNAL

8 % CONSOMMATION - 6 %
SURENDETTEMENT - 2 %

6 % DROIT DU LOGEMENT

Ce pourcentage ne prend pas en compte les entretiens réalisés par l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) dans les points-justice et MJD du département, ainsi qu'au siège de la structure.

4 % DROIT DU TRAVAIL ADMINISTRATIF

3 % DROIT DES ÉTRANGERS

Une permanence spécialisée en droit des étrangers est proposée à la MJD Reynerie.

3 % DROIT NOTARIAL

L'objet de ces consultations concernent le PACS, les mesures de protection, les successions, la dimension patrimoniale du divorce, les séparations et l'accession à la propriété.

3 % DROIT DE LA CONSTRUCTION

2 % DROIT BANCAIRE & ASSURANCES

2 % TROUBLES DU VOISINAGE

La présence de conciliateurs de justice dans les MJD permet de mieux prendre en compte ces litiges.

1 % VIOLENCES CONJUGALES

11 % AUTRES CONTENTIEUX
(droit des sociétés, droit fiscal...)

Bilan des actions menées en 2020

Les orientations données

Orientations données
- Par ordre décroissant -

64 % CONSEILS & PRÉCISIONS SUR
LES DROITS & OBLIGATIONS

Près de 3 consultations sur 5 consistent, pour l'essentiel, à informer sur les droits et obligations. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2019.

13 % PROCÉDURE
JUDICIAIRE

Une consultation sur 8 conclut à une orientation vers une procédure judiciaire.

9 % AUXILIAIRE DE JUSTICE
SPÉCIALISÉ

Auxiliaire de justice spécialisé : huissier, notaire, avocat spécialisé, médiateur.

5 % AIDE
RÉDACTIONNELLE

Comprenant également la relecture de projets de lettres, les conseils relevant de la rédaction et/ou l'envoi de courriers recommandés.

3 % MESURES
ALTERNATIVES

Médiation familiale, conciliation, médiation civile : Orientation vers les permanences de conciliateurs de justice et permanences d'information gratuites de médiateurs familiaux ou de médiateurs civils.

3 % SERVICE
ADMINISTRATIF

Orientation vers un service administratif : mairies, CAF, commission de surendettement, médecine du travail, inspection du travail.

2 % SERVICES SOCIAUX
OU PSYCHOLOGUES

Bilan des actions menées en 2020

La satisfaction des bénéficiaires des consultations

Ce sondage permet de mieux connaître les bénéficiaires des consultations d'accès au droit : la part des primoconsultants, leurs motifs de venue, leurs taux de satisfaction, leurs attentes, les suites qu'ils envisagent dans leur démarche, leurs sources d'information sur les points-justice.

En 2020 les enquêtes satisfaction mises en place dans les points-justice ont été partiellement maintenues malgré la crise sanitaire.

Seuls 7 points-justice ont maintenu ces enquêtes.

84 personnes interrogées

Menée par les agents d'accueil, cette enquête concerne les consultations juridiques des avocats. Ont participé à ces enquêtes les bénéficiaires de consultations dans :

Les points-justice spécialisés : le tribunal administratif (15), le TJ - JAF (15), le relais d'accès au droit (3).

Les points-justice généralistes : Castanet (23), Cornebarrieu (15), Maison de la citoyenneté Est (15).

Qui sont-elles ?

77 % des personnes interrogées **consultaient pour la 1^{re} fois**.

23 % étaient déjà venues.

71 % sont venues de leur **propre initiative**.

29 % ont été **orientées par des tiers** (services sociaux / CCAS, mairies, personnels judiciaires...)

Les catégories socio-professionnelles : les employés et cadres moyens représentent 27 % des personnes interrogées, les demandeurs d'emploi 24 %, les retraités 15 %, les ouvriers 5 %, les étudiants 2 %, les professions libérales ou les cadres supérieurs 13 %.

Autres : 12 % (assistantes maternelles, contrats uniques d'insertion, artisans, aidants familiaux...)

Pourquoi choisir de venir dans un point-justice ?

65 % soulignent la **"simplicité de la démarche, l'accessibilité et le caractère plus humain"** des points-justice par rapport au tribunal.

62 % des personnes interrogées mettent en avant la **"gratuité des permanences"**.

8 % affirment être venues pour **"confirmer les dires de leur avocat"**.

95 % louent la **qualité de l'accueil**.

77 % des personnes interrogées **expriment le sentiment d'y voir plus clair** sur leurs droits et devoirs, à l'issue de l'entretien

56 % se disent **confirmées dans l'envie de défendre leurs droits**.

69 % des personnes comptent suivre les recommandations.

2 % disent avoir pris **une autre option**.

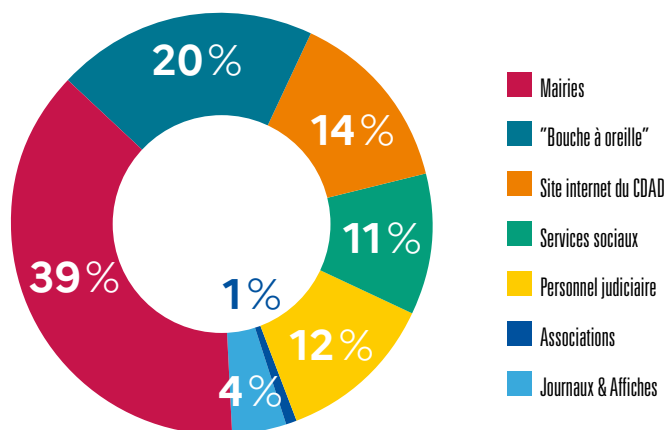
85 % des personnes interrogées sont d'accord pour **conseiller cette consultation à un proche**.

38 % des personnes interrogées disent **connaître l'existence d'autres points-justice** en Haute-Garonne.

Connaissance des permanences

L'existence des permanences est connue par la mairie, le bouche à oreille, le site internet du CDAD, le personnel judiciaire, les services sociaux, les journaux/affiches et par les associations.

Sources d'information des usagers

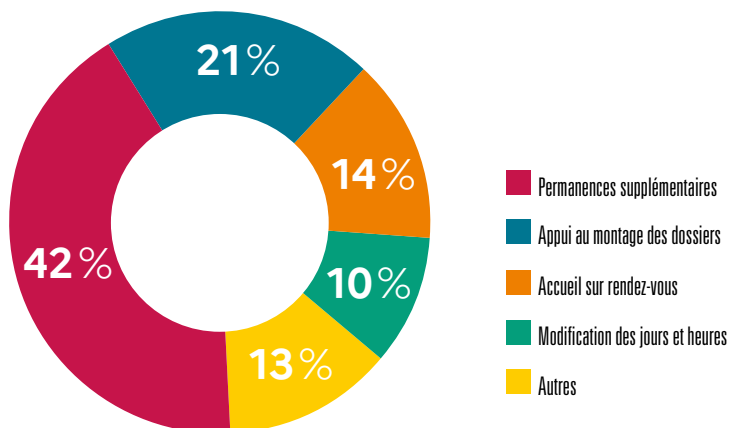


Des attentes prioritaires

Par ordre décroissant, elles portent sur :

- Des permanences supplémentaires
- Un appui au montage de dossiers
- Un accueil sur rendez-vous
- Une modification des jours et heures

Attentes des usagers



Bilan des dispositifs d'accès au droit

02

Accès au droit en Haute-Garonne

Les dispositifs

Relais d'accès au droit

Tribunal Judiciaire de Toulouse

Maisons de justice et du droit

Reynerie
Point-justice des 3 Cocus
Tournefeuille

Points-Justice renforcés

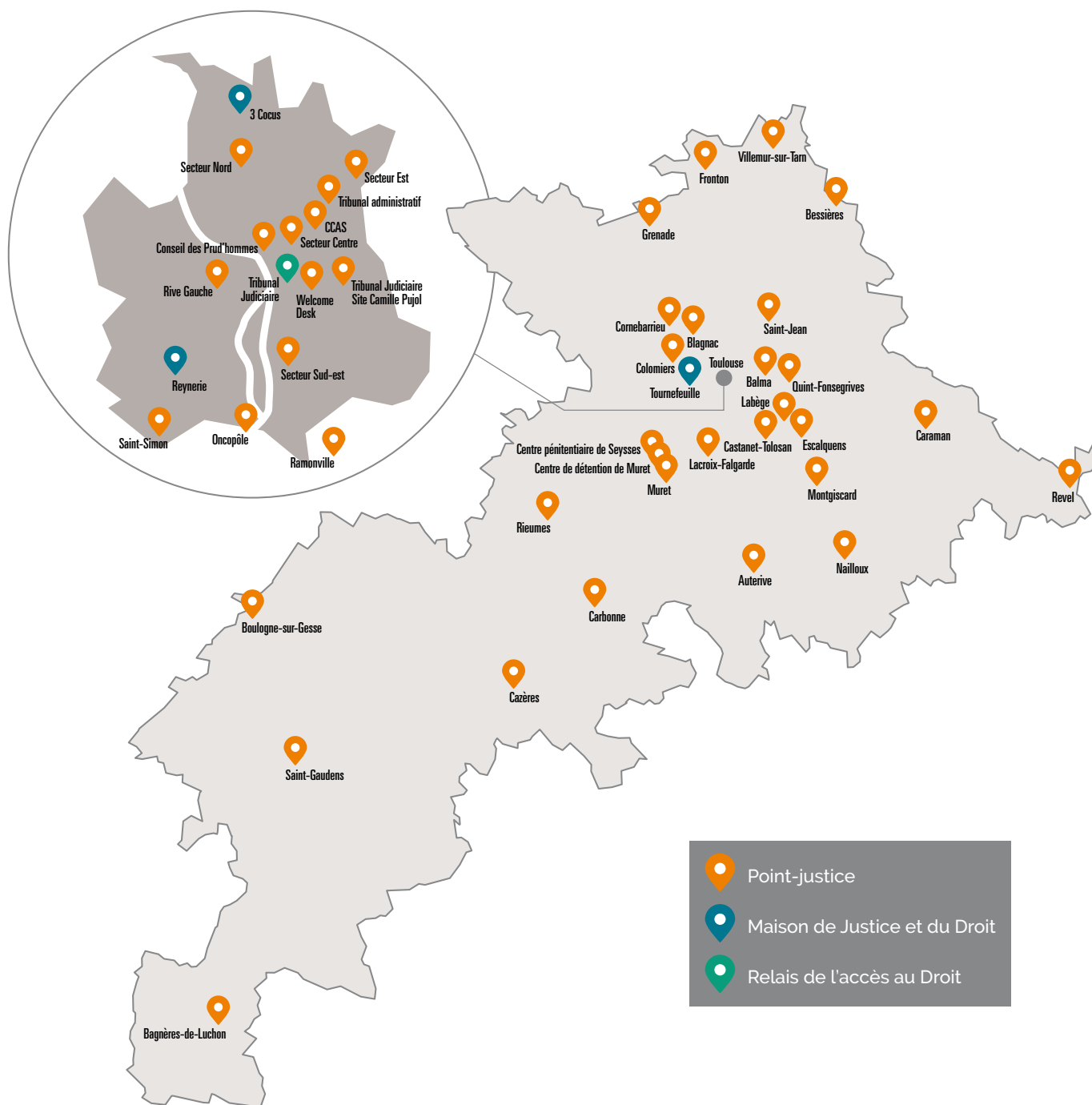
Muret
Ramonville
Saint-Gaudens

Points-Justice spécialisés

Notaires
Huissiers de Justice
Droit de la famille
Droits des femmes et des familles (CIDFF)
Droit des enfants et jeunes majeurs (MDEJ)
Droit des majeurs protégés
Droit du travail
Droit du logement (ADIL)
Droit du logement & de la consommation
Droit administratif
Aide aux victimes (France Victimes 31 et ACCJSE)
Permanences en Langue des Signes
Française (Interpretis)

Points-Justice généralistes

Auterive
Bagnères-de-Luchon
Balma
Blagnac
Boulogne-sur-Gesse
Caraman
Carbonne
Castanet-Tolosan
Toulouse CCAS
Toulouse maison de la citoyenneté Nord
Toulouse maison de la citoyenneté Centre
Toulouse maison de la citoyenneté Sud-Est
Toulouse maison de la citoyenneté Est
Toulouse maison de la citoyenneté Rive-gauche
Toulouse Saint-Simon
Oncopole
Accueil - Welcome Desk
Colomiers
Cornebarrieu
Escalquens
Etablissement pénitentiaire centre de détention de Muret
Etablissement pénitentiaire centre pénitentiaire de Seysses
Fronton
Grenade-sur-Garonne
Labège
Lacroix-Falgarde
Montgiscard
Nailloux
Quint-Fonsegrives
Rieumes
Saint-Jean
Villemur-sur-Tarn



Suivi d'activité 2020

Le Relais d'Accès au Droit

2020 • Une fréquentation en hausse

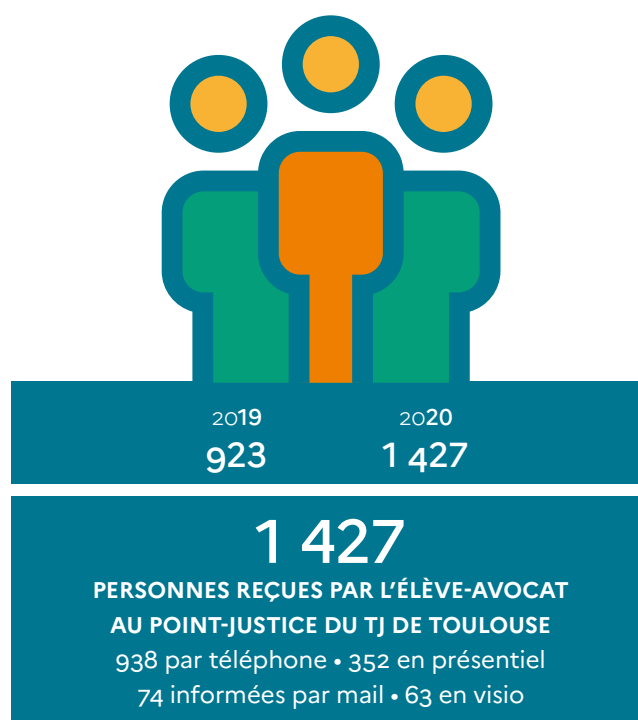
Ce relais d'accès au droit est issu de l'article 1^{er} de la loi du 18 novembre 2016 relative à la réforme de modernisation de la justice du 21^e siècle selon lequel **l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'aide et d'information juridique**. Sous l'égide des Conseils Départementaux d'Accès au Droit, les Tribunaux Judiciaires doivent se doter d'un dispositif d'accès au droit fonctionnel et adapté aux spécificités locales.

Le relais d'accès au droit du TJ de Toulouse a ouvert ses portes en avril 2017. Il est constitué par les permanences préalables à la saisine du juge tenues par un élève avocat en stage PPI auprès du CDAD de la Haute-Garonne en complément des permanences d'avocats spécialisés en droit de la famille et de notaires sur les conséquences pécuniaires de la séparation. En 2020, 403 personnes ont été reçues par un avocat en droit de la famille et 37 personnes par un notaire.

Le relais d'accès au droit du Tribunal Judiciaire de Toulouse permet également de **réagir face à une situation d'urgence**, comme par exemple, la nécessité d'interjeter appel dans un bref délai. Ainsi, le barreau de l'ordre des avocats de Toulouse met à disposition du RAD un avocat de permanence qui peut se déplacer pour conseiller le justiciable.

Enfin, un interprète en langues anglaise et arabe présent dans la juridiction peut intervenir à tout moment à la demande des intervenants du RAD.

Ses horaires d'ouverture sont adossés à ceux de la juridiction (9h-12h et 14h-16h) hormis le lundi après-midi et le mercredi.



Jusqu'au 16 mars 2020, date du confinement, les personnes étaient reçues uniquement en présentiel.

Du 16 mars au 11 mai 2020, le CDAD a proposé une réponse exclusivement en distanciel (téléphone et mail) réalisée par un élève-avocat, toutes les permanences en présentiel étant suspendues.

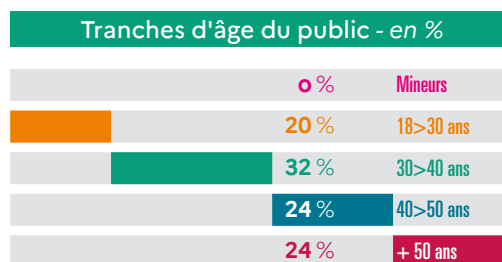
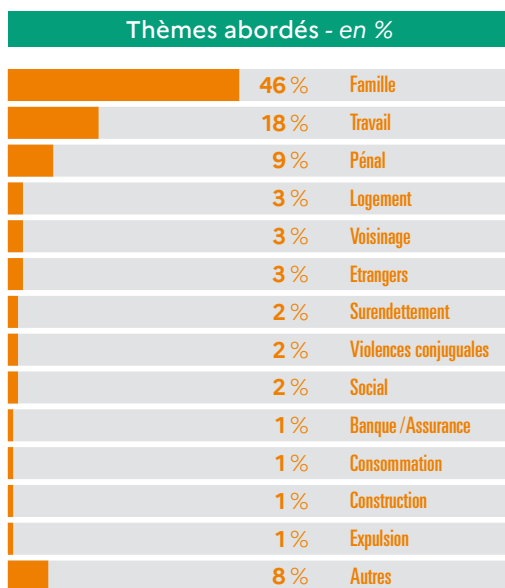
A partir du 11 mai 2020, le CDAD a proposé des permanences à la fois en distanciel (tél. et mail) et en présentiel, les permanences en distanciel étant réalisées par l'élève-avocat. **A partir de juin 2020**, des rendez-vous ont été proposés en visio-conférence sur Teams et une page de réservation en ligne sur Bookings a permis aux usagers de gérer leurs rendez-vous de manière autonome lorsqu'ils le souhaitent.

En 2021, l'élève-avocat reçoit 1/3 des personnes en présentiel et les 2/3 restant par téléphone/en visio.

Les points de satisfaction

La possibilité de faire face aux situations d'urgence grâce à la possibilité de solliciter un avocat de permanence.

Un bon repérage lié très certainement à la mise à jour régulière du **flyer du TJ** intégrant une information sur le RAD, cette documentation étant disponible à l'accueil du TJ, au CDAD ainsi que sur le site internet du CDAD.



L'essentiel

MJD Reynerie

Point-justice des 3 Cocus

MJD Tournefeuille

02.1 MJD



L'essentiel

Les Maisons de la Justice et du Droit



EN 2020, LES DEUX MJD ONT REÇU

12 180

USAGERS

AU TITRE DE L'ACCUEIL PHYSIQUE

23 840

USAGERS

AU TITRE DE L'ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

3 568 bénéficiaires de consultations en 2020, auprès de professionnels du droit, d'associations spécialisées, de conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits, mandataires judiciaires aux majeurs protégés et autres permanenciers...

1365 personnes ont bénéficié de consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat en MJD,

1561 avec un juriste du France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

308 avec des délégués du défenseur des droits,

212 avec des conciliateurs de justice,

55 avec des juristes de l'ADIL,

67 avec des juristes de la MDEJ,

(non communiqué) avec un mandataire judiciaire aux majeurs protégés.

Un éventail de services très bien repéré : pérennisation de la **permanence en langue des signes française** à la MJD de la Reynerie, renforcement des permanences des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des conciliateurs...

Dans l'attente de la construction de la nouvelle MJD Toulouse Nord, le point-justice des 3 Cocus accueille les permanences des avocats (généralistes et spécialisées droit du travail) et celles de France Victimes 31.

Le fort engagement des permanenciers, des agents d'accueil, la qualité de l'accueil, de l'écoute et des conseils, ont permis, malgré une difficile gestion des désistements, de maintenir la fréquentation des permanences et le taux de satisfaction des usagers à un niveau particulièrement élevé.

Les perspectives

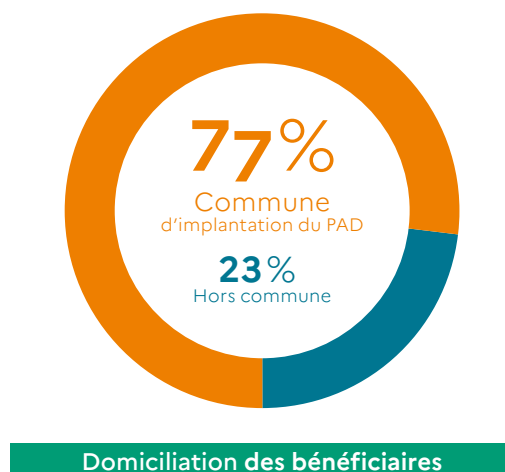
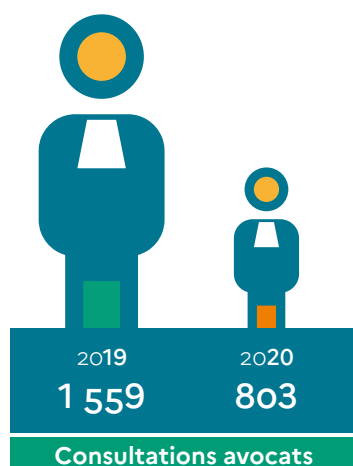
- Poursuivre les campagnes d'information sur les MJD, notamment en direction des services de police, des gendarmes, et via les sites internet concernés (sites municipaux, associatifs, etc.).
- Informer et former les agents d'accueil (en dehors des regroupements fonctionnels annuels)
- Organiser des bilans partagés avec le CDAD, le coordonnateur greffier des MJD, la coordonnatrice de Toulouse métropole, les représentants du conseil départemental de la Haute-Garonne, les partenaires, les agents d'accueil et l'ensemble des intervenants.
- Mettre en place un agenda partagé pour faciliter la gestion de rendez-vous.

MJD Reynerie, 2 impasse Abbé Salvat à Toulouse • tél : 05 61 43 06 94

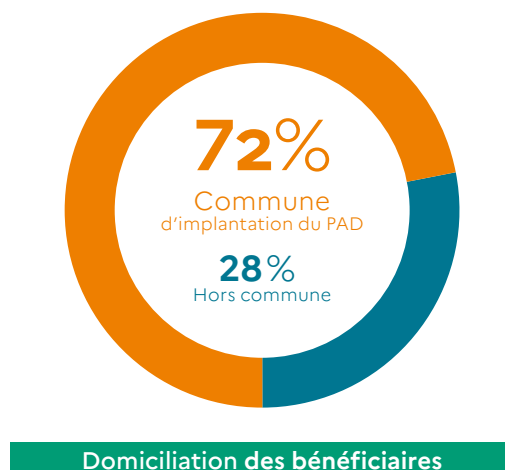
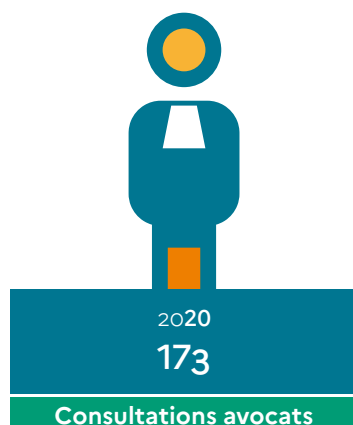
MJD de Tournefeuille, 7 rue Paul Valéry à Tournefeuille • tél : 05 61 78 69 18

Point-justice des 3 Cocus, 97 rue Ernest Renan à Toulouse • tél : 05 34 24 52 21

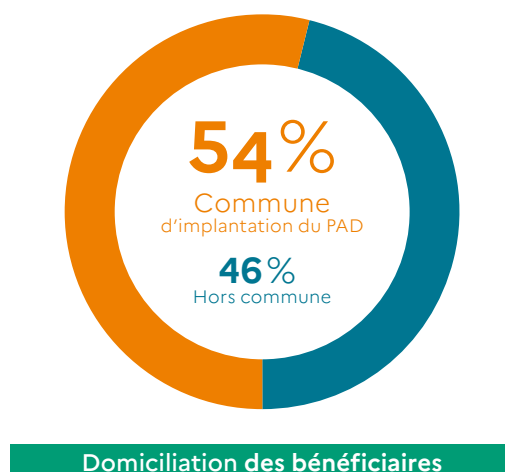
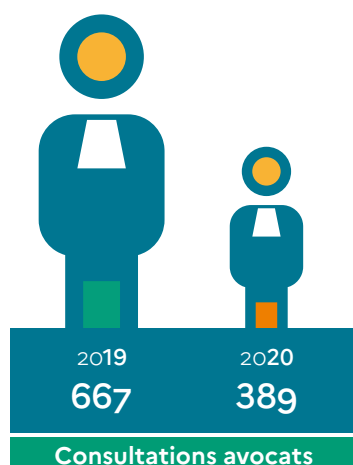
MJD Toulouse **Reynerie**



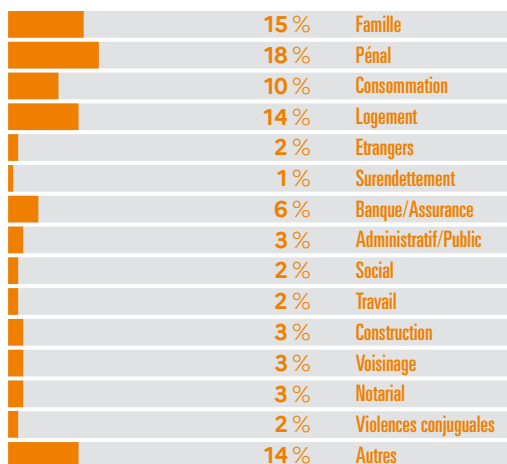
Point-justice des **3 Cocus**



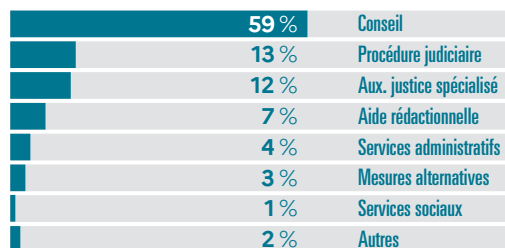
MJD Toulouse **Tournefeuille**



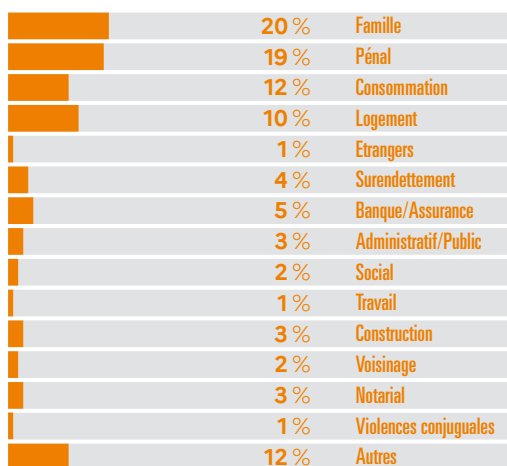
Âge | Les plus de 50 ans sont plus nombreux à consulter dans les MJD (sauf MJD Reynerie 27 %)



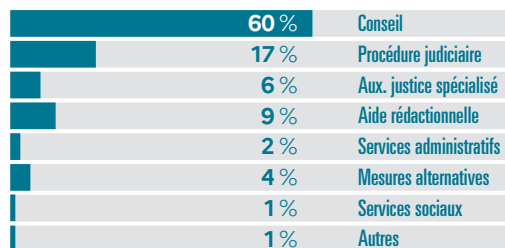
Contentieux abordés



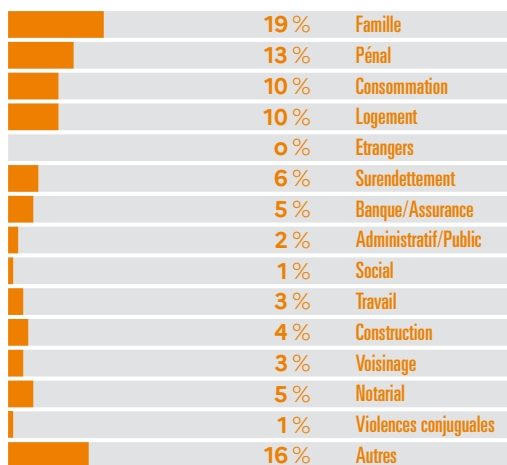
Orientations données



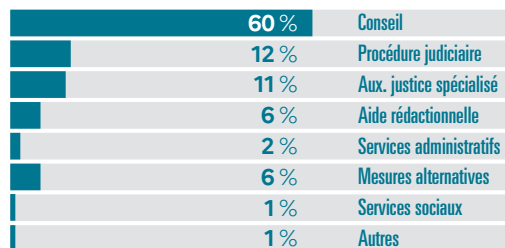
Contentieux abordés



Orientations données



Contentieux abordés



Orientations données

Délais d'obtention des rendez-vous | 2 à 3 semaines • 1 mois (droit social et droit des étrangers)

Point-justice des 3 Cocus

Dans l'attente de la livraison de la nouvelle MJD Toulouse Nord, le point-justice des 3 Cocus accueille depuis le 2^e semestre 2020 des permanences d'avocats généralistes et spécialisées en droit du travail ainsi que les permanences de France Victimes 31.

Cette solution transitoire vise à permettre aux habitants du quartier de bénéficier à nouveau de consultations juridiques gratuites à proximité de chez eux.

La fréquentation

173 personnes reçues par un avocat à partir du mois de septembre, soit 35 permanences dont 4 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail.

122 personnes reçues par le France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes (reprise des permanences le 25/06).

Le taux horaire de fréquentation des permanences avocats est de 1,68 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

72 % des bénéficiaires sont domiciliés à Toulouse et les femmes consultent légèrement plus que les hommes (52 %).

Des bénéficiaires plus jeunes que la moyenne départementale :

Plus de 50 ans : 31 % (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 26 % (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 24 % (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 19 % (13 % moyenne départementale)

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

Permanences avocats généralistes • sur RDV le mercredi de 13H30 à 16H30, le jeudi de 9H à 12H et de 14H à 16H45

Permanences en droit du travail • le 2^e lundi du mois de 9H à 12H

Permanences de France Victimes 31 • le mardi et le vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H45

L'accès au droit à la MJD Reynerie

Un taux horaire de fréquentation stable

803 personnes reçues en 2020 par un avocat sur les 122 permanences dont 9 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail, 7 en droit des étrangers et 3 dans le cadre des permanences en LSF.

24 personnes reçues par un juriste de l'ADIL.

949 personnes reçues par France Victimes **31** au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

176 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

99 personnes reçues par un conciliateur de justice.

56 personnes reçues par la MDEJ.

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **2 107** usagers ont bénéficié de rendez-vous avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le taux moyen horaire de fréquentation des permanences avocats en MJD est de 2,21 personnes et de 2,62 pour les permanences droit des étrangers.

Le profil des publics

77 % des bénéficiaires sont domiciliés à Toulouse.

Des bénéficiaires plus jeunes que la moyenne départementale :

Plus de 50 ans : 32 % (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 27 % (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 21 % (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 19 % (13 % moyenne départementale)

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

Commentaires d'avocats

« Le temps accordé de 20 min par personne est beaucoup trop court.

Je recommande 30 min/pers. au minimum. »

« 20 min n'est pas suffisant pour prendre le temps, discuter et cerner les différents problèmes »

« Très bon accueil »

« Très difficile de respecter le temps imparti lorsque tous les rdv sont présents. Il serait utile de mieux briefer les justiciables à la prise de rdv, certain ont besoin directement d'une désignation »

« Une connexion internet avec l'ordinateur serait utile »

« Prévoir davantage de temps »

« Trop court en droit des étrangers, les personnes sont souvent accompagnées de traducteurs »

•

Points de vue des bénéficiaires

Pas d'enquête de satisfaction en 2020 en raison de la crise sanitaire

L'accès au droit à la MJD de Tournefeuille

Une fréquentation stable

Cette MJD connaît une bonne fréquentation qui reflète sa vocation intercommunale prononcée.

389 personnes reçues par un avocat pour 60 permanences dont 7 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail

490 personnes reçues par France Victimes **31** au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

132 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

113 personnes reçues par un conciliateur de justice.

31 personnes reçues par un juriste de l'ADIL.

11 personnes reçues par la MDEJ,

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **1 106** personnes ont bénéficié de rendez-vous avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le nombre moyen de personnes reçues par heure est de 2,16 personnes par heure (2,22 pour la permanence droit du travail).

Le profil des publics

Une nette vocation intercommunale avec **46 % des bénéficiaires venant de communes avoisinantes**. Par ailleurs, les femmes consultent en plus grand nombre (56 %).

Plus de 50 ans : **43 %** (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : **27 %** (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : **20 %** (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : **10 %** (13 % moyenne départementale)

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

Commentaires d'avocats

« Parfaitement organisé par la MJD »

« Il est très difficile de pouvoir apporter une réponse rapide relativement à une affaire en droit notarial - droit des successions. »

•

Points de vue des bénéficiaires

Pas d'enquête de satisfaction en 2020 en raison de la crise sanitaire

L'essentiel
Muret
Ramonville
Saint-Gaudens

○2.2 Les points-justice renforcés



L'essentiel

Les points-justice renforcés



EN 2020, LES TROIS POINTS-JUSTICE RENFORCÉS ONT ACCUEILLI

759
PERSONNES

665 personnes reçues par des avocats,
65 par des notaires,

29 par des huissiers de justice,

(non communiqué) par l'ADIL, au PADR de Ramonville,

70 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Muret,

12 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Ramonville,

(pour mémoire, 480 personnes reçues par l'ACCJSE dans le cadre de l'aide aux victimes au TJ de Saint-Gaudens).

Sur le point-justice de Saint-Gaudens (permanences au TJ de Saint-Gaudens), sont également proposées des permanences d'information mensuelles de médiateurs familiaux (Ecoute Moi Grandir) et des permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (NG2T, UDAF 31 et l'association des mandataires du Comminges).

Un flyer a été réalisé pour communiquer sur les services proposés, et actualisé en 2020.

Les points de satisfaction

- Le volume horaire des permanences avocats au point-justice de Saint-Gaudens, ce qui permet de proposer aux usagers 6h de permanence hebdomadaire, le mercredi et le jeudi de 13h45 à 16h45
- La très bonne organisation de ces points-justice, la qualité de l'accueil et l'organisation des rendez-vous (rappel systématique des usagers) pour les points-justice de Muret et Ramonville.
- Le relais joué par les services sociaux.
- L'engagement des villes et collectivités en matière de montage, d'animation, d'information et de suivi des points-justice.
- La présence au Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens d'un bureau d'aide aux victimes et la mise en place de permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

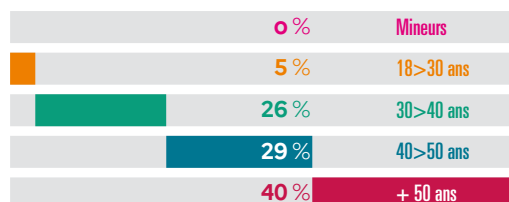
Les points de vigilance

- L'équilibre entre les consultations généralistes et les consultations spécialisées.
- L'information sur les consultations spécialisées des huissiers de justice.
- Les besoins d'aide rédactionnelle.

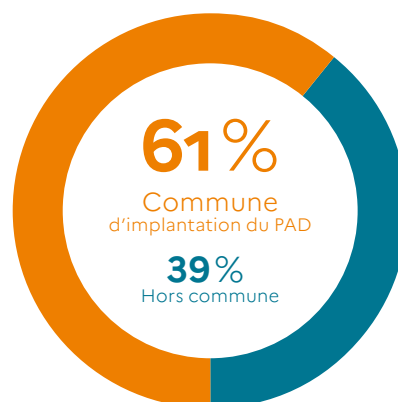
Les perspectives du CDAD en 2021

- Le suivi de la fréquentation des consultations avocats au point-justice de Saint-Gaudens, régulièrement sur-fréquentées.
- Une meilleure communication sur les permanences d'huissiers de justice et sur l'ensemble des permanences proposées.
- La prise en compte des besoins du public dans les communes rurales et une meilleure communication sur l'existence de ces points-justice.
- Le développement des liens entre le CDAD, les points-justice renforcés, la poursuite de l'appui à leur promotion et à l'information des usagers.
- Un appui à l'animation au moyen de réunions de présentation des différents intervenants.
- la reprise des enquêtes de satisfaction suspendues en raison de la crise sanitaire.

Point-justice de Muret

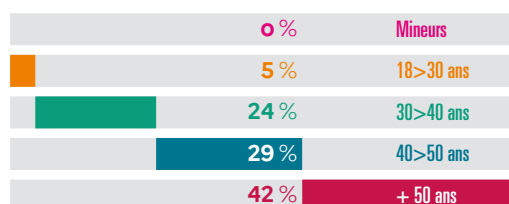


Bénéficiaires des consultations avocats

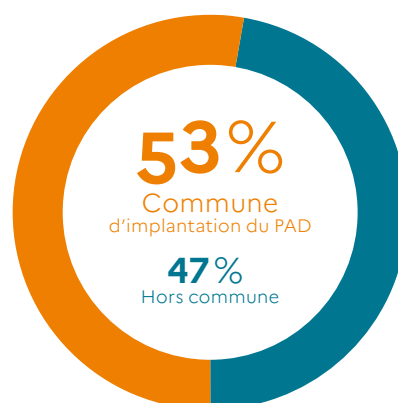


Domiciliation des bénéficiaires

Point-justice de Ramonville

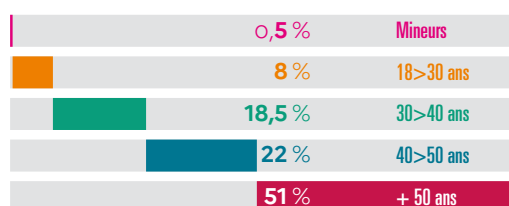


Bénéficiaires des consultations avocats

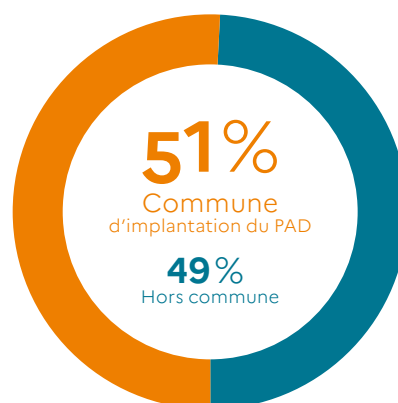


Domiciliation des bénéficiaires

Point-justice de Saint-Gaudens



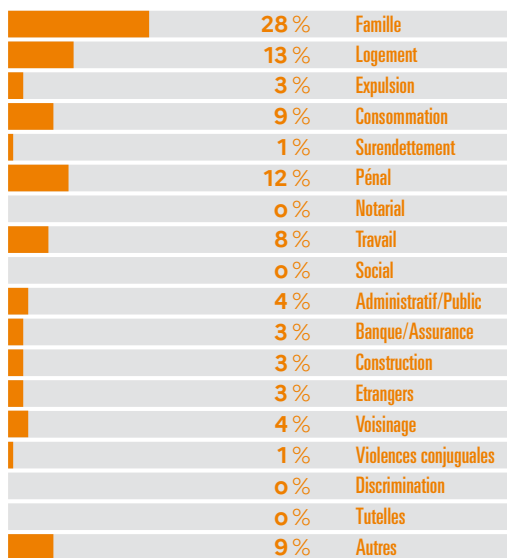
Bénéficiaires des consultations avocats



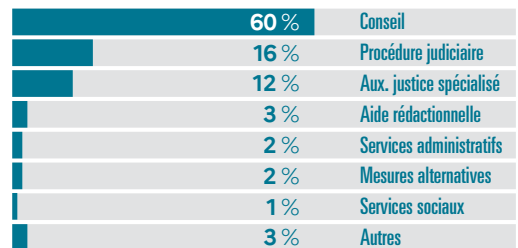
Domiciliation des bénéficiaires

Âge | Les plus de 50 ans sont plus nombreux

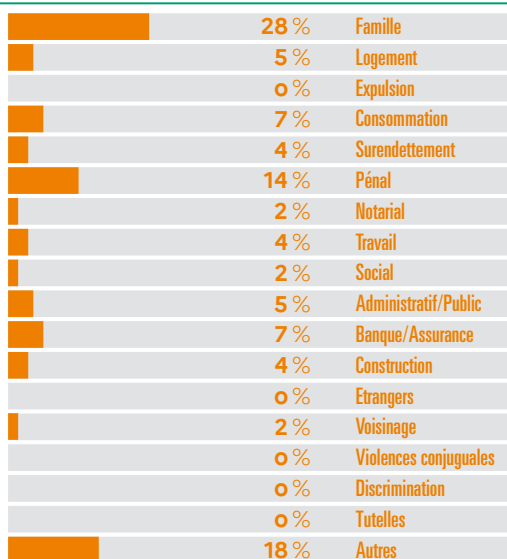
Domiciliation | Une vocation intercommunale marquée



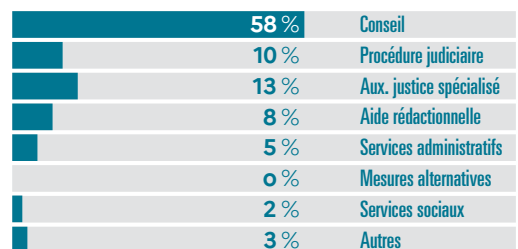
Contentieux abordés



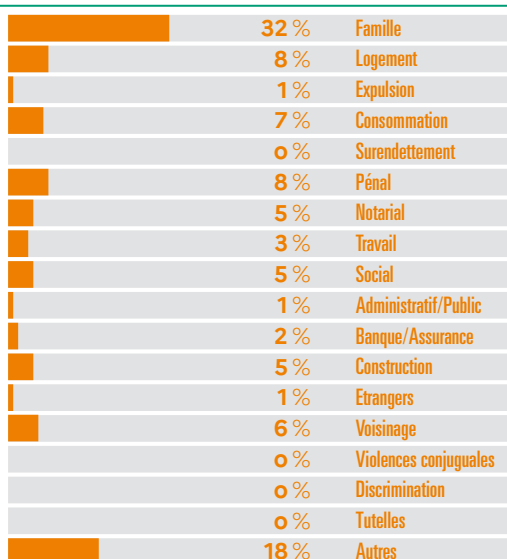
Orientations données



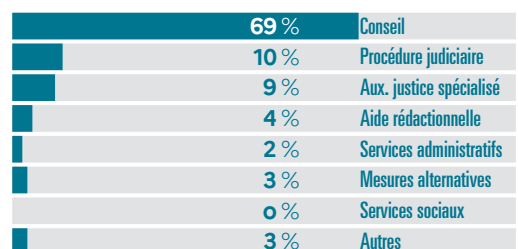
Contentieux abordés



Orientations données



Contentieux abordés



Orientations données

Le point-justice renforcé de Muret

Une fréquentation toujours très élevée

Très fréquenté depuis son ouverture en juin 2006, le point-justice renforcé de Muret connaît une fréquentation toujours très soutenue avec une vocation intercommunale marquée.

148 personnes reçues en 2020 par des professionnels du droit.

134 personnes reçues par un avocat à l'occasion de 17 permanences, soit **2,38 personnes par heure** de permanence, ce qui situe ce point point-justice dans la tranche horaire idéale.

14 personnes reçues par un huissier de justice.

70 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

Le profil des publics

61 % des bénéficiaires viennent de Muret et 50 % des consultants sont des femmes.

Age des usagers du point-justice renforcé de Muret :

Plus de 50 ans : 40 % (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 29 % (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 26 % (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 5 % (13 % moyenne départementale)

Aucun mineur n'a consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 60.

Commentaires d'avocats Points de vue des bénéficiaires

*Pas d'enquête de satisfaction en 2020
en raison de la crise sanitaire*

Le point-justice renforcé de Ramonville

Une fréquentation en baisse

Le point-justice renforcé de Ramonville connaît une fréquentation en baisse. Le taux horaire de fréquentation des permanences avocats est de **1,67 usagers par heure** de permanence.

144 personnes reçues en 2020 par des professionnels du droit.

69 personnes reçues par un avocat dont :

- 60 personnes pour les permanences généralistes (12 permanences),
- 9 dans le cadre des permanences LSF (6 permanences).

38 personnes reçues par un notaire.

25 personnes reçues par un huissier de justice.

12 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

Juristes de l'ADIL (non communiqué)

Le profil des publics

Une vocation communale pour ces permanences avec

53 % des bénéficiaires venant de la commune de permanence (à l'exception de la permanence LSF avec 67% hors commune).

Les femmes consultent plus majoritairement que les hommes (73 %).

Age des usagers du point-justice renforcé de Ramonville :

Plus de 50 ans : 42 % (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 29 % (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 24 % (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 5 % (13 % moyenne départementale)

Aucun mineur n'a consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 60.

Commentaires d'avocats Points de vue des bénéficiaires

*Pas d'enquête de satisfaction en 2020
en raison de la crise sanitaire*

Le point-justice renforcé de Saint-Gaudens

Une fréquentation particulièrement élevée

Avec 530 personnes reçues en 2020 par des professionnels du droit, ce point Justice, dont les permanences sont tenues dans les locaux du TJ de Saint-Gaudens, connaît une fréquentation élevée.

530 personnes reçues en 2020 par des professionnels du droit.

476 personnes reçues par un avocat, soit une fréquentation horaire de 2,97 personnes.

27 personnes reçues par un notaire.

27 personnes reçues par un huissier de justice.

480 personnes reçues par la juriste de l'ACCJSE dont :

53 au titre du service d'aide aux victimes,

427 relevant du bureau d'aide aux victimes.

Le nombre de personnes reçues dans le cadre des permanences d'information sur la médiation familiale et des permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, n'a pas été communiqué.

Le profil des publics pour les permanences avocats

Une très nette vocation intercommunale avec

49 % des consultants qui demeurent à Saint-Gaudens.

Age des usagers du point-justice renforcé de Saint-Gaudens :

Plus de 50 ans : **51 %** (36 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : **22 %** (28 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : **19 %** (24 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : **8 %** (13 % moyenne départementale)

2 mineurs ont consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 60.

Commentaires de notaires Points de vue des bénéficiaires

*Pas d'enquête de satisfaction en 2020
en raison de la crise sanitaire*

○2.3 Les points-justice spécialisés

L'essentiel

Notaires

Huissiers de Justice

Droit de la famille

Droit des femmes et de la famille - *CIDFF*

Droit des enfants et jeunes - *MDEJ*

Droit des majeurs protégés

Droit du travail

Droit du logement - *ADIL*

Droit de la consommation et du logement

Droit administratif

Aide aux victimes - *France Victimes 31, ACCJSE*

Permanences en langue des signes française - *Interpretis*

L'essentiel

Les points-justice spécialisés

Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol • Ouvert à l'automne 2002, offre des consultations spécialisées d'avocats (logement, consommation, surendettement), de notaires et d'huissiers de justice. Ces permanences concernent tous les usagers, dont les personnes avec une procédure en cours.

Pôle de la famille/TJ de Toulouse • L'utilisateur y trouve des permanences spécialisées d'avocats en droit de la famille (2/semaine), de notaires concernant les aspects financiers de la séparation (une fois par mois) mais aussi des permanences d'information sur la médiation familiale (1/semaine) ainsi qu'un bureau d'aide aux victimes.

Droits des enfants et jeunes majeurs • Permanences tenues par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) dans les Maisons de Justice et du Droit.

Notaires • Permanences hebdomadaires au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol (2/mois), au point-justice de Saint-Gaudens (1/mois), au point-justice de Ramonville (1/mois) et au TJ de Toulouse (1/mois).

Huissiers de justice • Permanences au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol (2/mois), aux points-justice de Muret, Ramonville, Saint-Gaudens, Revel et Villemur-sur-Tarn.

Droit du travail • Permanences d'avocats spécialisés au TJ - site Antoine Deville (ancien Conseil de prud'hommes) et dans les MJD. Ces permanences ont été renforcées en janvier 2021 avec la création de 2 permanences mensuelles de 3 h sur le site Antoine Deville et à la MJD de Tournefeuille.

Droit du logement • Permanences tenues par l'ADIL dans les maisons justice et du droit, au point-justice de Ramonville et dans d'autres lieux d'accueil.

Droit administratif • Une permanence spécialisée d'avocats toutes les 3 semaines.

Aide aux victimes • Des permanences sont tenues par France Victimes 31 de façon quotidienne au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du Tribunal Judiciaire de Toulouse. Permanences tenues également au sein des MJD tous les jours. L'ACCJSE tient également des permanences au BAV du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens.

Lutte contre les discriminations • Permanences de délégués du défenseur des droits au sein des points-justice renforcés de Muret, Ramonville et dans les MJD.

Droit des patients • Permanences spécialisées d'avocats et de notaires à l'Oncopole dans les locaux de la ligue contre le cancer.

Droit des femmes et des familles • Permanences spécialisées tenues par le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles).

Droit des étrangers • Permanence spécialisée d'avocats en droit des étrangers mensuelle à la MJD de la Reynerie.

Points-justice seniors • Permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs au TJ - site Camille Pujol, au TJ de Saint-Gaudens, dans les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne et au CCAS de Muret.

Point-justice en langue des signes • En vue de développer une politique d'aide à l'accès aux droits et à la résolution amiable des conflits accessible aux personnes sourdes signantes, le CDAD de la Haute-Garonne et le service d'interprètes en langue des signes Interpretis ont établi un partenariat. Son objectif est de mettre en place une permanence de consultations juridiques en langue des signes. A l'issue d'une expérimentation du 11 septembre 2018 au 12 mars 2019, cette permanence a été pérennisée. Une seconde permanence est en cours d'expérimentation au point-justice renforcé de Ramonville depuis novembre 2019. En 2021, l'intermédiation et la consultation supplémentaire avec un avocat ont été ajoutées à ce dispositif.

Point-justice spécialisé

Les points-justice spécialisés des notaires

Une fréquentation élevée

182 personnes ont été reçues par les notaires en 2020, dans les 5 points-justice du département où ils tiennent des permanences, sachant qu'il n'y a pas de permanences en juillet-août.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

(deux permanences mensuelles de 3 h, sur rendez-vous) :

75 personnes reçues.

Point-justice de Saint-Gaudens

(permanence mensuelle sur rendez-vous) :

27 personnes reçues.

Point-justice de Ramonville

(permanence mensuelle sur rendez-vous) :

38 personnes reçues.

Tribunal Judiciaire de Toulouse

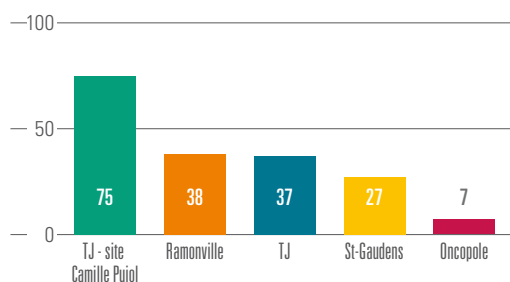
(permanence mensuelle sur rendez-vous) :

37 personnes reçues.

Oncopole - locaux ligue contre le cancer

(permanence mensuelle de 2 h mise en place en 2013) :

7 personnes reçues.



Le profil des publics

64 % des usagers consultent sur la commune d'implantation du point-justice.

Ce chiffre est bien plus élevé au TJ de Toulouse et au TJ-site Camille Pujol.

La tendance s'inverse dans les points-justice renforcés de Ramonville et Saint-Gaudens, ainsi qu'à l'Oncopole.

Age des usagers :

Plus de 50 ans : **60,5 %**

De 40 à 50 ans : **25 %**

De 30 à 40 ans : **12 %**

De 18 à 30 ans : **3,5 %**

Parmi les questions traitées, le droit de la famille reste la principale préoccupation :

- droit de la famille : 70 %,
- droit notarial : 17 %
- droit du logement : 6 %
- autres thèmes : 7 %.

Les orientations données

78 %	Conseil
6 %	Procédure judiciaire
3,2 %	Mesures alternatives
2 %	Aux. justice spécialisé
2 %	Aide rédactionnelle
1 %	Services administratifs
0,3 %	Services sociaux
7,5 %	Autres

Point-justice spécialisé

Les points-justice spécialisés des huissiers de justice

Une fréquentation élevée

59 personnes ont bénéficié en 2020 de ces permanences, mises en place en 2006 dans 5 points-justice du département soit un taux horaire moyen de fréquentation de 1,12 usagers/heure de permanence.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

(deux permanences mensuelles) :

25 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Muret

(permanence mensuelle) :

11 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Ramonville

(permanence mensuelle) :

14 personnes reçues.

Point-justice de Saint-Gaudens

(permanence mensuelle) :

3 personnes reçues (1 permanence).

Point-justice renforcé de Revel

(permanence bimestrielle) :

6 personnes reçues.

Le profil des publics

Des permanences de proximité, dans l'ensemble des points-justice, avec une moyenne de :

64 % des bénéficiaires qui sont originaires de la commune de la permanence.

59 % des consultants sont des femmes.

Toutes les tranches d'âge sont représentées.

Age des usagers :

Plus de 50 ans : **44 %**

De 40 à 50 ans : **22 %**

De 30 à 40 ans : **26 %**

De 18 à 30 ans : **8 %**

Les demandes concernent principalement :

- droit de la famille : 42 %,
- droit de la consommation : 13 %
- droit bancaire & assurances : 4 %
- autres domaines du droit : 20 % (droit des sociétés, droit fiscal, droit rural...)

Les orientations données

	40 %	Conseil
	33 %	Procédure judiciaire
	8 %	Mesures alternatives
	11 %	Aux. justice spécialisé
	8 %	Autres

Point-justice spécialisé

Droit de la famille au TJ de Toulouse

Le droit de la famille représente 31.8 % des demandes formulées dans l'ensemble des permanences d'accès au droit de la Haute-Garonne, et environ 70 % du contentieux civil traité par les tribunaux.

Au point-justice spécialisé du TJ de Toulouse, le droit de la famille représente 86 % des demandes.

Une fréquentation toujours élevée

403 personnes reçues par un avocat en 2020, soit un **taux horaire de fréquentation de 2,06 usagers par heure** de permanence. Une baisse du nombre d'usagers/heure est à constater. Cette baisse est la conséquence du passage à une prise de rendez-vous préalable depuis le début de la crise sanitaire. Permanences hebdomadaires de 4h sur rendez-vous les mardis et vendredis matin.

37 personnes reçues par un notaire en 2020 sur des permanences mensuelles portant plus particulièrement sur les aspects financiers de la séparation.

Les permanences d'information de **médiateurs familiaux (chiffre non communiqué)** : Permanences hebdomadaires d'information de médiateurs familiaux au TJ de Toulouse, tenues par le CIDFF, la MDEJ, l'Atelier Familial et l'Ecole des parents et des éducateurs (EPE). L'association Ecoute Moi Grandir (EMG), 4^e association labellisée, intervient à Saint-Gaudens.

Le profil des publics pour les consultations d'avocats

72 % des personnes reçues sont domiciliées à Toulouse. Les femmes consultent en plus grand nombre que les hommes (60%).

Du droit de la famille pour 86 % des entretiens.

Les violences conjugales représentent 0.8 % des entretiens, le droit des étrangers 1.52 %.

Age des usagers, un public jeune :

Plus de 50 ans : 25 %

De 40 à 50 ans : 27 %

De 30 à 40 ans : 31 %

De 18 à 30 ans : 16 %

4 mineurs ont consulté.

Les orientations données

61 %	Conseil
24 %	Procédure judiciaire
5 %	Aux. justice spécialisé
3,3 %	Mesures alternatives
2 %	Services sociaux
1,9 %	Services administratifs
1,9 %	Aide rédactionnelle

Commentaires d'avocats

« Bonne organisation avec prise de rendez-vous »

« Il faudrait plus faire 1 tri lors de la prise de rdv, plusieurs demandes ne concernaient pas le JAF »

« 30 min pour chacun c'est le bon temps, tous les rdv ont été honorés, Meilleur système avec les rdv »

« 3 personnes sont venues sans rdv et ont été reçues. 2 autres ne sont pas venues »

« 3 personnes ne se sont pas présentées »

« 8 rdv pris, 2 absents + reçus 2 sans rdv »

« Thèmes abordés débordent du cadre familial, certains rdv pour des motifs différents »

« Très bonne organisation »

Point-justice spécialisé

Le droit des femmes & de la famille CIDFF 31

Le CIDFF 31 tient des permanences d'information juridique spécialisées en matière de droit de la famille.
En 2020 il a accueilli :

194 personnes dont :

34 au centre social CAF mairie de Nord-Izard à Toulouse

15 au centre social CAF mairie de Bagatelle à Toulouse

26 à la maison de la famille et de la parentalité à Blagnac

27 à la maison de la citoyenneté Seycheron à Colomiers

33 au CCAS de Muret

18 au CCAS de Tournefeuille

41 à Saint-Gaudens

L'éventail des thèmes abordés

Principalement le droit de la famille (séparation, divorce, autorité parentale), mais également des situations de violences pour 28 personnes et des entretiens aussi dans le domaine du droit du travail et du droit international privé (Bagatelle).

Autres missions

Le CIDFF propose également :

- des missions d'information professionnelle sur l'emploi, les métiers, la formation et le droit du travail
- un accompagnement individuel par le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) : construction de projets d'orientation personnelle et professionnelle, construction de CV, préparation aux entretiens d'embauche...
- un service point relais conseil en validation des acquis de l'expérience.

Le CIDFF intervient en matière de médiation familiale.

Point-justice spécialisé

Les permanences de la maison des droits des enfants & des jeunes dans les MJD

La maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) tient des permanences dans les MJD, depuis 2005, à raison de deux demi-journées par mois dans chaque MJD. Il s'agit d'un accueil individuel et confidentiel pour une information juridique et sociale suivi parfois d'un accompagnement. La MDEJ intervient également en matière de médiation familiale.

Fréquentation en augmentation en MJD pour ces permanences spécialisées

67 personnes au total, dont **36 mineurs et jeunes adultes** ont été informés par la Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) :

56 personnes dont 30 jeunes à la MJD Reynerie

11 personnes dont 6 jeunes à la MJD de Tournefeuille

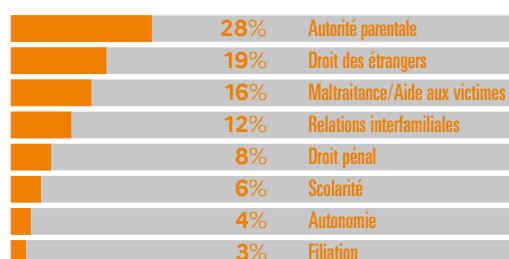
La MDEJ a **informé 143 personnes en rendez-vous physiques** en 2020 (76 dont 63 jeunes au siège de la MDEJ) et a réalisé **19 entretiens téléphoniques** et par messagerie.

Ces publics, dont la venue spontanée dans des structures d'accès au droit n'est pas évidente, ont été orientés vers la MDEJ principalement par :

- les professionnels et associations partenaires (51 %)
- via les actions de la MDEJ (6 %),
- internet (24 %),
- les MJD (9 %),
- l'entourage (10 %)

Des demandes de nature juridique

Les sollicitations concernent presque toujours une demande juridique : droits et obligations, précisions, orientation...



Filiation : Reconnaissance ; Nom ; Adoption ; Succession.

Autorité parentale : Délégation (acte usuel/non usuel) ; Résidence de l'enfant ; Droit de visite et d'hébergement ; Obligation d'entretien ; Emancipation.

Relations intra familiales (haute)ment conflictuelles : Parents/enfants ; Grands-parents ; Beaux-parents ; Fratrie.

Droit civil : Explication de la procédure judiciaire (JAF ou JE) ; Mesures de protection des majeurs (curatelle, tutelle...) ; Assistance éducative.

Maltraitance et aide aux victimes : Atteinte sexuelle, viol ; Maltraitance physique et/ou psychologique ; Transmission CRIP ; Signalement ; Conduites à risques ;

Violences conjugales : Enfant victime et/ou témoin.

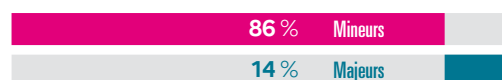
Droit pénal : Auteur d'une infraction ; Renseignements sur la procédure en tant que victime ou auteur.

Scolarité : Harcèlement ; Inscription.

Autonomie : Logement ; Passage majorité ; Relation avec parents.

Droit des étrangers : Mineurs non accompagnés ; Titre de séjour.

Tranches d'âge du public concerné :



Déroulement des entretiens

Les entretiens sont co-animés par un juriste et un professionnel du champ social ou clinique. Le premier apporte des informations légales, explique la procédure et les démarches à effectuer, le second permet de formuler et préciser une demande, de prendre en compte la singularité de chaque situation, d'en développer les aspects psychologiques et sociaux. **La double écoute permet d'apporter des réponses plus adaptées.** Des réunions d'équipe permettent la concertation à propos de situations nouvelles et/ou complexes et éventuellement la prise de décision.

Point-justice spécialisé

Droit des majeurs protégés Permanences d'information & de soutien aux tuteurs familiaux

Ce service gratuit et confidentiel pour **soutenir les familles dans l'accompagnement des majeurs protégés** est disponible dans différents lieux à Toulouse, Muret et Saint-Gaudens. Ainsi, les aidants peuvent bénéficier d'une information juridique sur le fonctionnement de la mesure de protection, les obligations du tuteur ou du curateur, et également d'une aide à la rédaction des requêtes et des comptes de gestion. Ces permanences sont tenues par des professionnels expérimentés (mandataires judiciaires à la protection des majeurs et associations tutélaires).

Toulouse

Tribunal judiciaire de Toulouse - Site Camille Pujol

Sans rendez-vous, les mercredis de 13 h 30 à 16 h 30

Tél. : 05 34 31 79 79

Maison de justice et du droit de la Reynerie

Sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h

Maison de justice et du droit de Tournefeuille

Sur rendez-vous, le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9 h à 12 h

Maison de la citoyenneté secteur centre

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous le 1^{er} jeudi du mois de 9 h à 12 h.

Maison de la citoyenneté secteur nord - Minimes

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous le 1^{er} mardi du mois de 13 h 30 à 17 h

Maison de la citoyenneté rive gauche

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous le 2^e mardi du mois de 9 h à 12 h

Point d'information famille (PIF)

UDAF 31

Sur rendez-vous, le mercredi de 9 h à 12 h & de 14 h à 16 h 15

Flourens 3, chemin du Chêne vert

ANRAS protection des majeurs

Sur rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h & de 13 h 15 à 16 h, et les jeudis de 13 h 15 à 16 h

Plaisance du Touch

AT2P-NG2T

Sur rendez-vous et permanence téléphonique, les lundis & jeudis de 16 h 30 à 18 h

Muret

CCAS de Muret

UDAF 31

Sur rendez-vous, le 3^e mardi du mois de 9 h 30 à 12 h 30

Tribunal de proximité de Muret

Sur rendez-vous, le 2^e mardi du mois de 9 h à 12 h.

Saint-Gaudens

Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

AT2P-NG2T

Sans rendez-vous le 1^{er} vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h

Association commingeoise des mandataires

Sans rendez-vous, le 1^{er} vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h

UDAF 31

Sans rendez-vous, le 3^e vendredi du mois de 9 h 30 à 12 h

Point-justice spécialisé

Droit du travail au conseil des prud'hommes, dans les MJD & au point-justice des 3 cocus

Le droit du travail constitue l'un des domaines dans lesquels le besoin d'information est en augmentation constante. Afin de permettre de répondre dans de meilleurs délais aux besoins exprimés et réduire les délais de fixation des rdv des consultations spécialisées avocats en droit du travail, le CDAD a doublé les permanences avocats au TJ-site Antoine Deville (ancien Conseil de prud'hommes de Toulouse), ce qui permet de passer le nombre d'heures de permanences hebdomadaires de 3h à 6h. **En 2021, deux permanences mensuelles supplémentaires ont été créées au TJ-site Antoine Deville et à la MJD de Tournefeuille pour soutenir les salariés en période d'urgence sanitaire.**

Les permanences avocats spécialisées en droit du travail ont permis d'informer **391 personnes en 2020** et se tiennent :

Au TJ- site Antoine Deville

(2 permanences hebdomadaires de 3h, les mardis après- midi et vendredis matin, sur rdv) :

270 personnes reçues.

Dans les 2 MJD

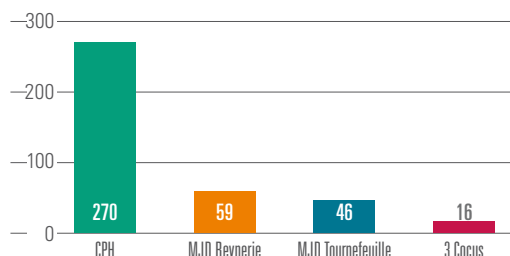
(1 permanence mensuelle sur rdv dans chaque MJD) :

105 personnes reçues. **MJD Reynerie : 59 personnes** reçues (le 1^{er} lundi après-midi du mois). **MJD de Tournefeuille : 46 personnes** reçues (le 2^e lundi après-midi du mois)

Au point-justice des 3 Cocus

(le 2^e lundi du mois) :

16 personnes reçues à partir du mois de septembre.



Une fréquentation en hausse

La demande d'information en matière de droit du travail est très importante : en attestent les constats relayés par les agents d'accueil des MJD, le pourcentage élevé de demandes en droit du travail lors des consultations avocats généralistes sur l'ensemble des points-justice, ainsi que l'importante fréquentation des permanences spécialisées

Les publics reçus

64 % des bénéficiaires demeurent à Toulouse.

Age des usagers :

Plus de 50 ans : 15 %

De 40 à 50 ans : 28 %

De 30 à 40 ans : 29 %

De 18 à 30 ans : 23 %

2 mineurs ont consulté.

Les domaines traités :

- droit du travail : 70 %
- droit social : 30 %

Les orientations données

66 %	Conseil
19 %	Procédure judiciaire
7,5 %	Aide rédactionnelle
7,5 %	Autres

Commentaires d'avocats

« Dernier RDV adressé à une assistante sociale. Les RDV pris devraient être orientés vers les services sociaux en fonction de besoin pour éviter de bloquer les plages de RDV CPH »

« Il pourrait être précisé aux personnes qui s'inscrivent qu'aucun conseil ne sera donné s'ils ont déjà un avocat pour leur dossiers en cours »

« Beaucoup de personnes prennent rdv sans les honorer et ne répondent pas au tel »

« Peut-être suggérer au greffe de rappeler les justiciables La veille des RDV »

Point-justice spécialisé

Droit du logement

Permanences ADIL

L'ADIL 31 tient des permanences spécialisées en droit du logement :

- Dans les deux maisons de la justice et du droit, à raison d'une permanence mensuelle de 3 heures dans chaque MJD.
- Dans les points-justice de Ramonville, Balma, Blagnac et Colomiers.

La fréquentation

242 personnes ont bénéficié de ces consultations dans les points-justice en 2020 :

MJD Reynerie : 56 personnes reçues

MJD de Tournefeuille : 31 personnes reçues

Point-justice renforcé de Ramonville : non communiqué

Permanences de l'ADIL également dans les points-justice suivants :

Blagnac : non communiqué

Balma : non communiqué

Colomiers : non communiqué

Des demandes très diversifiées

70 % des consultations portent sur les rapports locatifs.

Les thèmes abordés lors de ces entretiens sont :

Rapports locataires/propriétaires, charges locatives, location meublée, loyers impayés, impayés HLM, insalubrité HLM, obligations du bailleur, obligations locataire, révision du loyer, rédaction bail, expulsion, assignation bailleur, réparations locatives, recherche logement social, état des lieux, mandat gestion, **Congé**, restitution du dépôt de garantie, congé personne âgée, abandon de logement par un locataire, expulsion, **Colocation**, sous-location, **Location**, impayés, congé, obligations locataire, obligations bailleur, expulsion, dépôt garantie, charges... **Troubles de voisinage**, mitoyenneté, servitude, **Copropriété**, travaux, mandat gestion, charges de copropriété, décompte des charges, indécence copropriété, désignation syndic, **Accession à la propriété**, permis de construire, financement accession, fiscalité revenu foncier, frais agence, droit famille en accession **Amélioration de l'habitat**, fiscalité TVA, dégâts des eaux, autres sinistres, réparations sur espace commun, amélioration énergétique de l'habitat... **Urbanisme, permis de construire** **Sinistre incendie, habitat indigne** **Saisine du tribunal** etc...

Le droit du logement représente également plus de 7,1% des consultations auprès de professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice).

Point-justice spécialisé

Droit de la consommation et du logement au TJ de Toulouse - site Camille Pujol

Un point-justice spécialisé stable

mais toujours très sollicité

249 usagers (49 permanences) ont bénéficié d'une consultation avec un professionnel du droit dans ce point-justice spécialisé qui propose 2 permanences hebdomadaires d'avocats, spécialisées en droit du logement, de la consommation et surendettement, une permanence bimensuelle de notaires et une permanence bimensuelle d'huissiers de justice.

136 personnes reçues par un avocat.

75 personnes reçues par un notaire.

38 personnes reçues par un huissier de justice.

176 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

Ce point-justice connaît un **taux de 1,88 usagers reçus par heure** de permanence **pour les consultations avocats, 2,08 pour les consultations de notaires** et **0,78 pour les consultations d'huissiers de justice**.

Le profil des publics

81 % sont originaires de Toulouse (consultations d'avocats) et 55 % des consultants sont des femmes..

Age des usagers du point-justice spécialisé :

- Plus de 50 ans : **42 %** (36 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : **28 %** (28 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : **20 %** (24 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : **5,3 %** (13 % moyenne départementale)

Consultations d'avocats

les domaines du droit abordés

Ce point-justice, spécialisé en droit du logement (25,2% des demandes en 2020) et en droit de la consommation (11,2 %) traite également un large spectre de besoins relevant :

- du droit de la famille : 8,4 %,
- du surendettement : 7,5 %
- du droit de la construction : 8 %
- du droit bancaire et assurances : 3 %
- des troubles de voisinage : 3 %
- du droit notarial : 4 %
- autres thèmes : 16 %.

Concernant les permanences de notaires et d'huissiers de justice au Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol, se reporter pages 68 & 69.

Les orientations données

lors des consultations avocats

63 %	Conseil
16 %	Procédure judiciaire
11 %	Aide rédactionnelle
4 %	Aux. justice spécialisé
3 %	Mesures alternatives
1 %	Autres

Commentaires d'avocats Points de vue des bénéficiaires

*Pas d'enquête de satisfaction en 2020
en raison de la crise sanitaire*

Point-justice spécialisé

Droit administratif au tribunal administratif

Mis en place en janvier 2010, suite à la demande du président du tribunal administratif, ce point-justice a rencontré son public. En effet, le succès de ces permanences spécialisées d'avocats a conduit à leur renforcement : initialement créées à un rythme mensuel, ces consultations se tiennent toutes les trois semaines depuis début 2011.

Une fréquentation en baisse

34 usagers reçus en 2020 sur les 18 permanences tenues soit un taux horaire de fréquentation de **1,62 usagers par heure** de permanence.

Les demandes concernent :

- droit administratif/ droit public : 83 %,
- droit du logement : 7 %
- autres domaines du droit : 7 %

Le profil des publics

Plus d'hommes que de femmes consultent (59 % d'hommes et 41 % de femmes).

76 % des bénéficiaires de ces consultations viennent de Toulouse.

Age des usagers :

Plus de 50 ans : **34 %**

De 40 à 50 ans : **41 %**

De 30 à 40 ans : **25 %**

Les orientations données

52 %	Conseil
19 %	Procédure judiciaire
10 %	Mesures alternatives
5 %	Services sociaux
2,4 %	Services administratifs
2,4 %	Aide rédactionnelle
9,2 %	Autres

Sur l'ensemble des consultations de professionnels du droit en Haute-Garonne, 5,5 % des entretiens concernent le droit administratif et le droit public.

Points de vue des bénéficiaires

15 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du tribunal administratif de Toulouse

- **80 % venaient pour la 1^{re} fois, 73 % de leur propre initiative.** 27 % avaient été orientées par un tiers. Ils ont connu le point-justice par un personnel judiciaire (33 %), le site internet du CDAD (27 %), un service social (13 %).
- **53 % sont venus parce que c'est gratuit**, 53 % pour le côté humain, accessible, 7 % pour confirmer les dires de leur avocat.
 - Ils sont demandeurs d'emploi (27 %), employés ou cadres moyens (33 %), ouvriers (7 %). Autres (13 %).
- **87 % des bénéficiaires conseilleraient cette consultation à un proche.** Très élevée, leur satisfaction concerne : la qualité de l'accueil 87 % ; la proximité 53 % ; la clarté des explications données 80 % ; le sentiment d'avoir été écouté et compris 87 % ; la brièveté de l'attente sur place 73 % ; l'anonymat 67 % ; le caractère pratique des horaires 73 %.
 - A l'issue de la consultation, 67 % disent y voir plus clair, et 80 % comptent suivre les avis reçus. 80 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits.

Des souhaits et suggestions : des permanences supplémentaires (33 %), une aide au montage des dossiers (33 %), la modification des jours et heures (4 %), un accueil sur rendez-vous (9 %)

Commentaires

« plus de temps pour les permanences, et inciter les gens à venir s'informer sur leurs droits et devoirs » • « rdv plus long »

Point-justice spécialisé

Bureau d'aide aux victimes au TJ de Toulouse Permanences de France Victimes 31

Permanences de France Victimes 31

en MJD et point-justice des 3 Cocus

une fréquentation en hausse

1 896 entretiens dans les maisons de justice et du droit
et point-justice des 3 Cocus.

1 561 bénéficiaires informés.

MJD Reynerie

949 personnes informées
1 229 entretiens

Point-justice des 3 Cocus

122 personnes informées
147 entretiens

MJD Tournefeuille

490 personnes informées
520 entretiens

Le bureau d'aide aux victimes

du Tribunal Judiciaire de Toulouse (France Victimes 31)

2 478 personnes ont été informées durant l'année 2020,
soit un total de **4 316** entretiens dont 3 142
personnes étaient victimes d'une infraction
et 11 qui venaient pour un problème d'ordre civil
(droit de l'urbanisme, consommation et famille).

Nature des infractions

Sur les **2 484** victimes aidées en 2020 :

2 478 ont été victimes d'une d'infraction,
6 personnes ont consulté pour un problème civil.

Sur ces **2478** personnes :

1 470 ont consulté pour une atteinte aux personnes,
954 pour une atteinte aux biens,
54 pour accidents de la circulation.

1 141 personnes ont bénéficié d'un suivi de dossier
(soit une augmentation de 13,65% par rapport à 2019).

Nature des infractions

Sur les **1141** suivis :

770 venaient pour une atteinte aux personnes,
346 pour une atteinte aux biens,
26 pour un accident de la circulation.

Aide aux victimes au point-justice de St-Gaudens

Permanences de l'ACCJSE (Association commingeoise
de contrôle judiciaire socio-éducatif).

480 personnes ont été reçues en 2020 par l'ACCJSE dont :
53 relevant du service d'aide aux victimes,
427 relevant du bureau d'aide aux victimes du tribunal
judiciaire de Saint-Gaudens.

841 entretiens ont été réalisés.

Permanence en langue des signes française à la MJD de la Reynerie & au point-justice renforcé de Ramonville

Dispositif mis en place

Des permanences juridiques en Langue des Signes Française se tiennent à la MJD de la Reynerie tous les seconds mardis du mois de 14 h à 17 h, et depuis 2019 au point-justice renforcé de Ramonville le dernier lundi du mois de 14h à 17h20. La permanence se découpe en un temps de préparation avec l'interprète d'une durée de 30 minutes suivi de l'entretien avec le professionnel d'une durée d'une heure. Ainsi, 3 consultations sont positionnées par permanence.

Ce dispositif a été complété en 2021 par l'introduction de l'intermédiation et du rendez-vous supplémentaire avec l'avocat.

Fréquentation des permanences : 17 personnes reçues sur les 9 permanences tenues.

Information auprès des personnes sourdes : Avant l'expérimentation, le CDAD a mis en place une campagne de communication. Un affichage sur les lieux fréquentés par les personnes sourdes a été mis en place. Un encart spécifique a été créé sur nos plaquettes d'informations "Une question juridique" et "Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne".

En parallèle, une information a été faite auprès des personnes sourdes via la diffusion de la vidéo en langue des signes sur la page Facebook d'Interpretis et via une liste de diffusion par mails.

Processus de réservation : Les personnes sourdes réservent leur consultation par SMS, email ou Skype. Le secrétariat d'Interpretis gère les plannings de réservation, la confirmation des rendez vous pris et la résolution de la liste d'attente. Les vendredis précédant la permanence, un rappel est fait auprès des personnes qui ont réservé. La veille de la permanence, le secrétariat envoie à l'accueil de la MJD de la Reynerie les informations nécessaires (nom de la personne, objet de la demande de consultation).

Le public accueilli

Le public accueilli présente différentes pathologies et certaines personnes ont des déficiences associées à la surdité telles que :

- Déficiences intellectuelles
- Déficiences visuelles (sourd Usher)
- Déficiences pluri-handicap (trouble du langage, trouble de l'attention...)

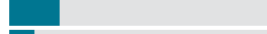
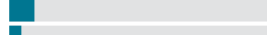
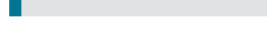
C'est un public très féminin, les femmes représentant 81 % des consultants.

Age des consultants :

Plus de 50 ans : **45 %**
De 40 à 50 ans : **18 %**
De 30 à 40 ans : **36 %**
De 18 à 30 ans : **1 %**

L'éventail des thèmes abordés : les demandes en **droit de la famille** sont majoritaires (52%), le droit de la consommation est également très sollicité (18%), autres demandes (30 %).

Les orientations données

	72 %	Conseil
	7 %	Procédure judiciaire
	7 %	Aux. justice spécialisé
	7 %	Services administratifs
	7 %	Aide rédactionnelle

Les points de vigilance

La gestion des réservations est difficile, les annulations de dernière minute ou les oublis demandent de mettre en place d'autres procédures de confirmation qui seront complémentaires à celles existantes.

Les points de satisfaction

Lors des consultations, les avocats ont su parfaitement s'adapter à la présence d'un interprète en LSF à leur côté. Il y a également eu une réelle prise de conscience des avocats sur la nécessité d'expliquer à la personne sourde le cadre de la consultation et l'organisation judiciaire. En outre, les avocats ont pu constater que les demandes d'information des personnes sourdes étaient multiples et parfois complexes.

Perspectives pour 2021

Mise en place de permanences d'intermédiation à destination des personnes sourdes ne comprenant pas la langue des signes française.

○2.4 Les points-justice généralistes

Auterive

Bagnères-de-Luchon

Balma

Blagnac

Bessières

Boulogne-sur-Gesse

Caraman

Carbonne

Castanet-Tolosan

Cazères

Toulouse

CCAS

Maison de la citoyenneté
nord

Maison de la citoyenneté
centre

Maison de la citoyenneté
sud-est

Maison de la citoyenneté
est

Maison de la citoyenneté
rive gauche

Mairie annexe Saint-Simon

Oncopole

Accueil - Welcome Desk

Colomiers

Cornebarrieu

Escalquens

Ets pénitentiaires

Centre de détention
de Muret

Centre de détention
de Toulouse-Seysses

Fronton

Grenade-sur-Garonne

Labège

Lacroix-Falgarde

Montgiscard

Quint-Fonsegrives

Nailloux

Rieumes

Saint-Jean

Villemur-sur-Tarn

Auterive

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en juin 2010, ce point-justice a tout d'abord été implanté au sein du CCAS pendant 10 ans, ce qui lui a donné une bonne visibilité à l'égard du public. Puis, en juin 2020 ce point-justice a été **intégré au sein de l'espace France Services** situé dans la zone industrielle Robert Lavigne à Auterive. Les permanences y sont tenues le 1^{er} jeudi de chaque mois.

Une fréquentation en baisse

23 personnes ont été reçues en 2020 sur les 6 permanences effectivement tenues (67 en 2019), soit un taux horaire de fréquentation de 1,28 usagers/heure de permanence (2,03 en 2019). L'effort de communication doit être renforcé, afin d'atteindre un taux de fréquentation idéal situé entre 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

61 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À AUTERIVE

65 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **35 %**
De 40 à 50 ans : **48 %**
De 30 à 40 ans : **13 %**
De 18 à 30 ans : **4 %**

Les domaines du droit abordés

41 % droit de la famille
18 % droit du travail
9 % droit pénal
32 % droit du logement, droit de la consommation,
droit administratif, droit bancaire,
droit de la construction et droit des étrangers.

Les orientations données

62 % conseils exclusivement
19 % vers une procédure judiciaire
14 % vers un auxiliaire spécialisé
5 % vers les services administratifs

Muret (point-justice renforcé) - p. 60 & 62

Ramonville (point-justice renforcé) - p. 60 & 63

Saint-Gaudens (point-justice renforcé) - p. 60 & 64

Bagnères-de-Luchon

1 permanence • 3 h / mois • sans rendez-vous

Ouvert en février 2005, ce point-justice généraliste du sud du département est situé dans un secteur caractérisé par des difficultés de transport. Les permanences y sont tenues le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Une fréquentation stable

24 personnes ont été accueillies en 2020 au cours de 5 permanences (33 en 2019 pour 9 permanences) soit une moyenne de 1,20 usagers par heure de permanence (1,22 en 2019). L'effort de communication doit être poursuivi, afin d'atteindre un taux de fréquentation idéal situé entre 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

61 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS À
BAGNÈRES DE LUCHON

55 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **61 %**
De 40 à 50 ans : **17 %**
De 30 à 40 ans : **17 %**
De 18 à 30 ans : **5 %**

Les domaines du droit abordés

41 % droit de la famille
18 % droit du logement
11 % construction
11 % droit du voisinage
6 % droit notarial
6 % droit de la consommation
6 % droit pénal
5 % droit du travail
5 % droit des étrangers
17 % autres domaines

Les orientations données

64 % conseils exclusivement
18 % vers un auxiliaire spécialisé
14 % vers des services administratifs
5 % vers des procédures judiciaires

Balma

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en janvier 2003, ce point-justice situé à l'est de Toulouse accueille des permanences le 2^e et le 4^e mercredi du mois, sur deux lieux différents.

Une fréquentation stable

50 personnes ont bénéficié de consultations en 2020 sur les 7 permanences avocats tenues (130 en 2019 sur 20 permanences). La fréquentation horaire moyenne de ce point-justice est de 2.1 en 2020 (2,17 en 2019), ce qui situe ce point-justice dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

68 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BALMA

66 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **36 %**
De 40 à 50 ans : **27 %**
De 30 à 40 ans : **27 %**
De 18 à 30 ans : **10 %**

Les domaines du droit abordés

30 % droit de la famille
18 % droit du travail
7,5 % droit du logement
7,5 % droit social
5 % droit notarial
15 % autres domaines du droit :
droit d'expulsion (2,5 %),
droit de la consommation (2,5 %),
droit administratif (2,5 %),
droit des banques/assurances (2,5 %)
droit de la construction (2,5 %)
surendettement (2,5 %)

Les orientations données

58 % conseils exclusivement
19 % vers un auxiliaire spécialisé
10 % vers une aide rédactionnelle
4 % vers une procédure judiciaire
3 % vers une mesure alternative
6 % recours à d'autres services

Bessières

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence de 3h a été créée en mars 2018 au sein du CCAS de Bessières en complément de la permanence de Villemur-sur-Tarn.

Une permanence en légère hausse

39 personnes ont été reçues en 2020 au cours des 6 permanences tenues par les avocats (50 en 2019 pour 12 permanences) soit 1,63 personnes par heure de permanence.

Le profil des publics

67 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BESSIÈRES

69 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **39 %**
De 40 à 50 ans : **26 %**
De 30 à 40 ans : **22 %**
De 18 à 30 ans : **13 %**

Les domaines du droit abordés

38 % droit de la famille
9 % droit de la consommation
9 % autres domaines du droit
7 % droit pénal
7 % droit social
7 % droit du travail
4 % droit de la consommation
4 % droit notarial
4 % droit de la construction
4 % droit bancaire
9 % droit administratif, problèmes d'expulsion et de voisinage

Les orientations données

68 % conseils exclusivement
19 % vers un auxiliaire spécialisé
6 % vers une aide rédactionnelle
4 % vers une procédure judiciaire
3 % vers une mesure alternative

Blagnac

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse

77 personnes ont bénéficié de consultations en 2020 sur les 12 permanences (127 en 2019 pour 22 permanences) soit une moyenne de 2,14 usagers par heure (1,93 en 2019), ce qui situe ce point-justice dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

79 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BLAGNAC

62 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **39 %**
De 40 à 50 ans : **26 %**
De 30 à 40 ans : **22 %**
De 18 à 30 ans : **13 %**

Les domaines du droit abordés

39 % droit de la famille
9 % droit des étrangers
7 % droit du logement
6 % droit bancaire
4 % droit de la construction
4 % droit notarial
4 % droit pénal
3 % droit de la consommation
3 % droit du travail
13 % thèmes de l'expulsion
3 % troubles du voisinage
2 % surendettement
2 % droit social
2 % droit administratif
9 % autres

Les orientations données

62 % conseils exclusivement
19 % vers une procédure judiciaire
14 % vers un auxiliaire spécialisé
5 % vers les services administratifs

Boulogne-sur-Gesse

1 permanence • 2 h / mois • sans rendez-vous

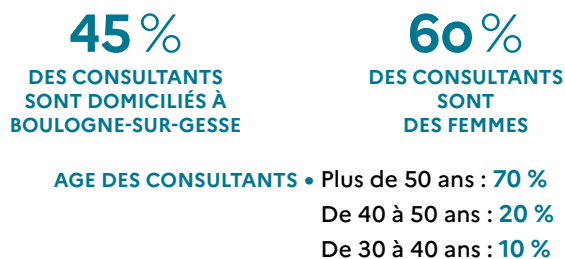
Ouvert en février 2005, ce point-justice du sud du département propose une permanence le 2^e mercredi du mois. Cette permanence répond à un objectif de proximité.

Le transfert de cette permanence dans la France Services de Boulogne-sur-Gesse est prévue en 2021.

Un taux horaire de fréquentation en légère baisse

20 personnes ont été reçues en 2020 sur 6 permanences (40 en 2019 sur 10 permanences) soit un taux horaire de fréquentation de 1,67 usagers par heure de permanence.

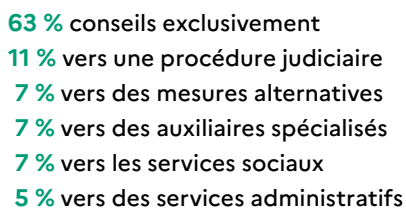
Le profil des publics



Les domaines du droit abordés



Les orientations données



Caraman

1 permanence • 2 h / 2 mois • sur rendez-vous

L'ouverture de ce point-justice en 2012 dans les locaux de la communauté de communes Terres du Lauragais, à raison d'une permanence tous les 2 mois de 2h, répond à un objectif de proximité. La fréquentation de ce point-justice, qui propose une permanence d'avocats bimestrielle de 2h, est en baisse.

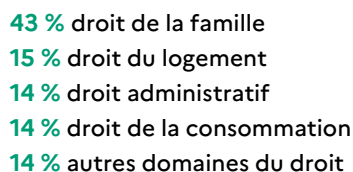
Une fréquentation en nette baisse

7 personnes reçues en 2020 (31 en 2019) et un taux horaire de 1,25 personnes par heure de permanence (2,33 en 2019). En complément, une permanence bimestrielle de 2 h a été créée au sein de la MSAP de Nailloux en octobre 2018, labellisée France services en septembre 2019.

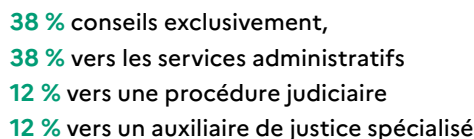
Le profil des publics



Les domaines du droit abordés



Les orientations données



Commentaires d'avocats

« Mesures COVID bien respectées. »

Carbonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été ouvert en mai 2010.
Les permanences mensuelles d'avocats se tiennent
à la mairie, le 1^{er} lundi après-midi du mois.

La permanence a été intégrée au sein de la Maison
de Services Au Public labellisée France Services
en novembre 2020.

Une fréquentation en très légère baisse

38 personnes ont bénéficié des permanences
mensuelles généralistes avocats (79 en 2019) avec
une fréquentation horaire de 2,11 usagers par heure de
permanence d'avocats généralistes (2,39 en 2019), ce qui
situe ce point-justice dans la fourchette idéale du critère
retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

63 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CARBONNE

68 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **39 %**
De 40 à 50 ans : **37 %**
De 30 à 40 ans : **16 %**
De 18 à 30 ans : **8 %**

Les domaines du droit abordés

50 % droit de la famille
8 % droit notarial
6 % droit du travail
6 % droit bancaire et assurance
3 % droit du logement
3 % droit administratif/public
2 % droit de la consommation
2 % droit de la construction
2 % surendettement
2 % expulsions
2 % troubles de voisinage
14 % autres domaines du droit

Les orientations données

75 % conseils exclusivement,
14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
9 % vers une procédure judiciaire
2 % vers des services administratifs

Castanet-Tolosan

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse

45 personnes ont été reçues en 2020 au cours de 10 permanences (158 en 2019/21 permanences) soit un taux horaire de fréquentation de 1,5 usagers par heure de permanence (2.51 en 2019).

Le profil des publics

67 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CASTANET-TOLOSAN

62 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **39 %**
De 40 à 50 ans : **26 %**
De 30 à 40 ans : **22 %**
De 18 à 30 ans : **13 %**

Les domaines du droit abordés

35 % droit de la famille
11 % droit du logement
11 % droit de la construction
8 % droit de la consommation
5 % droit pénal
5 % droit du travail
5 % droit bancaire
5 % droit des étrangers
2 % surendettement
2 % expulsions
2 % troubles du voisinage
9 % autres domaines du droit

Les orientations données

54 % conseils exclusivement,
13 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
11 % vers une procédure judiciaire
8 % vers une aide rédactionnelle
5 % vers une mesure alternative
3 % vers des services sociaux
3 % vers des services administratifs
3 % vers d'autres services

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Castanet-Tolosan 2020

23 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- **78 % venaient pour la 1^{re} fois, 70 % de leur propre initiative.**
Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (43 %) par le bouche à oreilles (17 %), par les services sociaux (13 %) et par des affiches (9 %).
- **65 % sont venus parce que c'est gratuit.**
 - 52 % sont des employés ou cadres moyens,
 - 9 % des demandeurs d'emploi et 4 % d'entre eux sont retraités.
- **Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé :**
la qualité de l'accueil est saluée par 96 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.
Les explications données sont claires pour 91 % d'entre eux, et 100 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris.
70 % sont satisfaits de la brièveté de l'attente sur place, 65 % par la facilité de prise de rendez-vous.
78 % des sondés sont satisfaits par la proximité du point-justice, 61 % par l'anonymat, et 74 % par le caractère pratique des horaires.
- A l'issue de la consultation, 78 % disent y voir plus clair, et 57 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits, 48 % comptent suivre les avis reçus, 4 % comptent prendre une autre option.
- **Des souhaits :** 48 % souhaitent des permanences supplémentaires, 26 % souhaitent une aide au montage des dossiers, 13 % des permanences sur rdv, et 13 % une modification des jours ou des horaires de la permanence.

Des suggestions et des remerciements

« Parfait merci » • « R.A.S, tout est clair »
« Mesures COVID très appréciées »

Commentaires d'avocats

« Les mesures COVID ont été appréciées. »

Cazères

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence de 2h a été créée en juin 2018 au sein des locaux de la Communauté de communes Cœurs de Garonne en complément de la permanence de Rieumes.

Une permanence en baisse

29 personnes reçues en 2020 au cours de 6 permanences (59 personnes ont été reçues en 2019 sur 10 permanences) avec une fréquentation horaire de 2.58 personnes par heure (3.06 personne en 2019) ce qui situe ce point-justice dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

100 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CAZÈRES

68 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **52 %**
De 40 à 50 ans : **13 %**
De 30 à 40 ans : **29 %**
De 18 à 30 ans : **6 %**

Les domaines du droit abordés

37 % droit de la famille
19 % droit de la consommation
7 % droit du logement
7 % droit pénal
7 % droit bancaire et assurance
4 % droit notarial
4 % droit social
4 % droit de la construction
4 % troubles de voisinage
7 % autres domaines du droit

Les orientations données

97 % conseils exclusivement,
3 % vers une procédure judiciaire

Centre Toulouse – CCAS

1 permanence • 3 h / semaine • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse

92 personnes ont bénéficié de consultations en 2020 au cours des 21 permanences (250 en 2019 pour 47 permanences) soit un taux de fréquentation horaire de 1,46 personnes par heure (1,78 en 2019).

Le profil des publics

84 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

50 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **30 %**
De 40 à 50 ans : **35 %**
De 30 à 40 ans : **14 %**
De 18 à 30 ans : **21 %**

Les domaines du droit abordés

20 % droit de la famille
19 % droit des étrangers
14 % droit pénal
10 % droit du logement
7 % droit du travail
5 % droit administratif
5 % droit de la consommation
3 % surendettement
2 % droit social
2 % droit de la construction
1 % expulsions
1 % droit notarial
1 % violences conjugales
10 % autres domaines du droit

Les orientations données

58 % conseils exclusivement,
16 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
8 % vers des services administratifs
8 % vers une aide rédactionnelle
5 % vers une mesure alternative
3 % vers les services sociaux
2 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Quelques personnes ne se sont pas présentées. »

Maison de la citoyenneté

Nord

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en nette hausse

53 personnes ont été reçues en 2020 (64 en 2019), avec une moyenne de 2,21 personnes reçues par heure de permanence (1,68 en 2019), ce qui situe ce point-justice dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

85 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

55 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **30 %**
De 40 à 50 ans : **30 %**
De 30 à 40 ans : **19 %**
De 18 à 30 ans : **21 %**

Les domaines du droit abordés

31 % droit de la famille
19 % droit du travail
7 % droit de la consommation
7 % droits des étrangers
5 % **chacun** droit pénal, notarial, social,
droit de la construction, troubles de voisinage
2 % **chacun** droit bancaire, surendettement
7 % autres domaines du droit

Les orientations données

67 % conseils exclusivement
13 % vers une procédure judiciaire
13 % vers un auxiliaire spécialisé
3 % vers une mesure alternative, une aide rédactionnelle
ou encore d'autres orientations

Commentaires d'avocats

« Un nombre assez significatif de personne ne se sont pas présentées à la permanence. »

Maison de la citoyenneté

Centre

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse

47 personnes ont été reçues en 2020 avec un taux de fréquentation horaire de 1,96 personnes par heure de permanence (,47 personnes par heure de permanence en 2019 et 56 personnes reçues).

Le profil des publics

79 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

60 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **55 %**
De 40 à 50 ans : **17 %**
De 30 à 40 ans : **19 %**
De 18 à 30 ans : **9 %**

Les domaines du droit abordés

20 % droit de la famille
16 % droit notarial
11 % droit du logement
9 % droit social
7 % droit pénal
5 % droit du travail
4 % expulsions
4 % troubles du voisinage
4 % droit des étrangers
2 % droit de la consommation
2 % surendettement
2 % droit administratif
2 % droit bancaire
2 % droit de la construction
10 % autres domaines du droit

Les orientations données

48 % information sur les droits
18 % vers une procédure judiciaire,
9 % vers une mesure alternative
7 % vers un auxiliaire spécialisé
5 % vers des services administratifs
5 % vers une aide rédactionnelle
4 % vers des services sociaux
4 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Bonne organisation de la maison de citoyenneté. »

Maison de la citoyenneté

Sud-est

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse

Positionné à la mairie annexe Pont-des-Demoiselles et transféré à la MDC sud-est en 2013, ce point-justice a subi les effets de la crise sanitaire :

32 personnes reçues en 2020 (65 personnes reçues en 2019) et un taux horaire de 1,33 usagers par heure de permanence en 2020 (1,81 personnes par heure en 2019).

Le profil des publics

84 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

67 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **41 %**
De 40 à 50 ans : **31 %**
De 30 à 40 ans : **19 %**
De 18 à 30 ans : **8 %**

Les domaines du droit abordés

36 % droit de la famille
11 % droit du logement
6 % droit notarial
6 % droit de la consommation
5 % droit bancaire
5 % violences conjugales
3 % **chacun** droit social, droit administratif, droit des étrangers et droit du travail
19 % autres demandes

Les orientations données

56 % conseils exclusivement
16 % vers une procédure judiciaire
9 % vers des mesures alternatives
9 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
7 % vers des services administratifs
5 % vers une aide rédactionnelle
2 % vers des services sociaux

Maison de la citoyenneté

Est

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation plutôt stable

47 personnes ont été reçues en 2020 (60 en 2019) soit un taux horaire de fréquentation de 1,33 (1,59 en 2019).

Le profil des publics

77 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

62 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **50 %**
De 40 à 50 ans : **23 %**
De 30 à 40 ans : **17 %**
De 18 à 30 ans : **10 %**

Les domaines du droit abordés

24 % droit de la famille
12 % droit des étrangers
6 % **chacun** droit pénal notarial, administratif et droit de la consommation
3 % **chacun** droit du logement, surendettement, droit du travail, droit bancaire, droit de la construction, troubles du voisinage
6 % autres demandes

Les orientations données

53 % conseils exclusivement
12 % vers une procédure judiciaire
12 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
12 % vers des services administratifs
6 % vers une aide rédactionnelle
5 % vers des mesures alternatives

Maison de la citoyenneté

Rive Gauche

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse

39 personnes ont été reçues en 2020 avec un taux horaire de 1,63 (68 personnes en 2019 et taux horaire de 1,79 usagers par heure de permanence).

Le profil des publics

90 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

56 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMESAGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **38 %**De 40 à 50 ans : **28 %**De 30 à 40 ans : **18 %**De 18 à 30 ans : **16 %**

Les domaines du droit abordés

25 % droit de la famille

14 % droit du logement

11 % droit notarial

9 % droit des étrangers

7 % droit pénal

6 % droit de la construction

5 % droit du travail

5 % droit social

5 % troubles du voisinage

2 % droit de la consommation

2 % droit des tutelles

2 % droit bancaire

7 % autres domaines du droit

Les orientations données

67 % conseils exclusivement

12 % vers une procédure judiciaire,

8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

4 % vers des services administratifs

2 % vers des mesures alternatives

2 % vers des services sociaux

2 % vers une aide rédactionnelle

4 % vers autres aides

Points de vue des bénéficiaires
Point-justice de Maison de la citoyenneté Est 202015 personnes ont répondu au sondage
réalisé par l'accueil du point-justice

- 80 % venaient pour la 1^{re} fois, 87 % de leur propre initiative.

Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (53 %), par le site internet du CDAD (27 %) mais aussi par le personnel judiciaire (13 %) ou le bouche à oreille (13 %) et par les services sociaux (7 %), par des affiches (7 %) ou les journaux (7 %).

- 65 % sont venus parce que c'est gratuit, 87 % pour le côté humain et accessible.

- 27 % d'entre eux sont des demandeurs d'emploi, 20 % sont des employés ou cadres moyens, 20 % sont retraités, 7 % des ouvriers ou des étudiants.

- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé :

la qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, les explications données sont également claires pour 80 % d'entre eux, et 73 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris ; la facilité d'obtention du rendez-vous (87 %) et la brièveté de l'attente (93 %) sur place, la proximité (80 %) et le caractère pratique des horaires satisfont 60 % et l'anonymat 47 %.

- A l'issue de la consultation, 73 % disent y voir plus clair et 60 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits et 93 % comptent suivre les avis reçus.

Des souhaits : 33 % souhaitent des permanences supplémentaires, 20 % une modification des jours ou des horaires de la permanence, 13 % une aide au montage des dossiers.

Des suggestions et des remerciements

« Permanence très utile »

« Pas de suggestions, permanence très efficace, merci. »

Toulouse - mairie annexe

Saint-Simon

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse

7 personnes reçues en 2020 (34 personnes en 2019)
soit un taux horaire de 0,60 usagers/heure
de permanence (0,89 en 2019).

Le profil des publics

83 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

83 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **34 %**
De 40 à 50 ans : **33 %**
De 30 à 40 ans : **33 %**

Les domaines du droit abordés

38 % droit du travail
13 % droit de la famille
12 % droit pénal
12 % droit administratif
12 % violences conjugales
13 % autres

Les orientations données

70 % conseils exclusivement
20 % vers une procédure judiciaire
10 % vers des services administratifs

Oncopole

2 permanences d'avocat • 2 h / mois

1 permanence de notaire • 2 h / mois

Depuis la fin de l'année 2011, des patients confrontés à des difficultés de tous ordres (consommation, surendettement, logement...) peuvent bénéficier de consultations juridiques gratuites de professionnels du droit. Ce point-justice, fruit d'une réflexion partenariale avec la Ligue contre le cancer, qui gère les rendez-vous. Les permanences ont lieu dans la maison commune.

Une fréquentation en légère hausse

18 bénéficiaires des consultations d'avocats et notaires en 2020. 11 personnes reçues dans les permanences d'avocats avec un taux de fréquentation de 1,17 personne/heure de permanence en légère augmentation par rapport à 2019. 7 personnes reçues dans les permanences spécialisées de notaires avec un taux horaire de fréquentation de 1,17 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

71 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **50 %**
De 40 à 50 ans : **36 %**
De 30 à 40 ans : **14 %**

Les domaines du droit abordés

Avocats

25 % droit de la famille
25 % droit pénal
25 % droit bancaire et assurance
12,5 % droit du travail
12,5 % autres demandes

Notaires

86 % droit de la famille
14 % droit international privé

Les orientations données

75 % conseils exclusivement
12,5 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
12,5 % vers des mesures alternatives

Accueil - Welcome Desk

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en octobre 2020, ce point-justice est destiné aux étudiants et enseignants chercheurs. Il se situe à l'accueil - Welcome desk de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, 41 allées Jules Guesde. Les permanences mensuelles sont organisées sur rendez-vous le 1^{er} mardi des mois pairs, de 9 h à 12 h et le 1^{er} jeudi des mois impairs de 13 h 30 à 16 h 30. La prise de rdv s'effectue en ligne, sur la page de réservation du site internet du CDAD. La première permanence a eu lieu le 6 octobre 2020.

Une fréquentation plutôt timide

8 personnes ont bénéficié d'une consultations juridique d'avocat en 2020 soit 1,33 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

88 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

50 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **12 %**
De 40 à 50 ans : **12 %**
De 30 à 40 ans : **12 %**
De 18 à 30 ans : **64 %**

Les domaines du droit abordés

25 % droit de la consommation
14 % droit des étrangers
12 % droit pénal
12 % droit de la famille
12 % droit du travail
25 % autres domaines

Les orientations données

83 % conseils exclusivement
17 % vers des procédures judiciaires

Colomiers

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse

65 personnes ont été reçues en 2020 au cours de 12 permanences (173 en 2019 avec 23 permanences tenues) et une moyenne de 1,81 usagers par heure de permanence (2,51 en 2019).

Le profil des publics

69 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À COLOMIERS

60 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **29 %**
De 40 à 50 ans : **42 %**
De 30 à 40 ans : **25 %**
De 18 à 30 ans : **14 %**

Les domaines du droit abordés

37 % droit de la famille
15 % droit pénal
8 % droit des étrangers
7 % droit du travail
4 % **chacun** droit du logement et le droit de la consommation
3 % droit notarial
1 % **chacun** droit social, administratif et le droit de la construction
19 % autres domaines

Les orientations données

66 % conseils exclusivement
11 % vers une procédure judiciaire
11 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
7 % vers une aide rédactionnelle
3 % vers des services administratifs
2 % vers des mesures alternatives

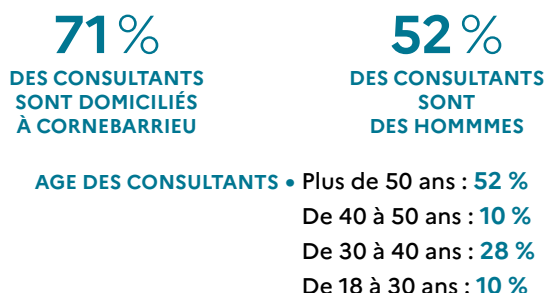
Cornebarrieu

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une permanence en baisse

28 personnes reçues en 2020 (80 en 2019) et un taux horaire de fréquentation de 1,75 usagers reçus par heure de permanence (2,48 en 2019).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 47 %** droit de la famille
- 22 %** droit de la construction
- 5 %** **chacun** droit du travail, droit notarial, droit pénal, droit des étrangers, troubles du voisinage
- 6 %** autres domaines du droit

Les orientations données

- 67 %** conseils exclusivement
- 22 %** vers une procédure judiciaire
- 11 %** vers une mesure alternative

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Cornebarrieu 2020

**15 personnes ont répondu au sondage
réalisé par l'accueil du point-justice**

- **73 %** venaient pour la 1^{re} fois, **67 %** de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (67 %), par le « bouche à oreilles » (20 %), les affiches (8 %), par les services sociaux (7 %).
- **47 %** sont venus parce que c'est gratuit et 100 % pour le côté plus humain, simple et accessible que le Tribunal.
- 40 % des bénéficiaires sont retraités, 34 % sont employés ou cadres moyens et 27 % demandeurs d'emploi.
- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : 100 % soulignent la qualité de l'accueil, 100 % la clarté des explications données et 100 % des sondés ont le sentiment d'avoir été écouté et compris ; 93 % sont satisfaits de la courtoisie, 87 % du caractère pratique des horaires ou de la prise de rdv, 80 % de la proximité, 73 % de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 80 % comptent suivre les avis, 60 % conseilleraient cette consultation à un proche et 47 % ont envie de défendre leurs droits.

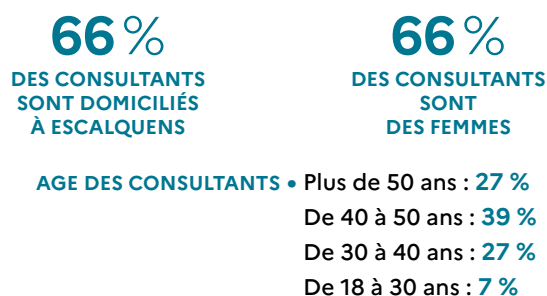
Escalquens

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse

64 personnes ont été reçues en 2020 (100 en 2019) soit une fréquentation moyenne de plus de 2,46 usagers par heure de permanence (2,5 en 2019) ce qui situe ce point-justice dans la tranche idéale de fréquentation horaire (2 à 3 usagers / heure).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 41 %** droit de la famille
- 9 %** droit de la construction
- 7 %** droit du logement
- 7 %** troubles du voisinage
- 6 %** droit de la consommation
- 4 %** droit pénal
- 4 %** droit du travail
- 4 %** droit social
- 4 %** droit bancaire
- 4 %** droit des étrangers
- 2 %** droit notarial
- 2 %** droit administratif
- 6 %** autres domaines

Les orientations données

- 63 %** conseils exclusivement
- 13 %** vers une procédure judiciaire
- 8 %** vers un auxiliaire spécialisé
- 5 %** vers les services administratifs
- 6 %** vers une aide rédactionnelle
- 2 %** vers des services sociaux
- 2 %** vers des mesures alternatives
- 4 %** vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Normes COVID bien respectées. »

Les points-justice dans les établissements pénitentiaires

Centre de détention de Muret

Centre de détention de Toulouse-Seysses

Les points-justice dans les établissements pénitentiaires permettent de répondre aux besoins des détenus.

Centre de détention de Muret

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable

69 personnes ont été reçues en 2020 au cours de 10 permanences (126 en 2019 pour 26 permanences) soit une diminution du taux horaire de fréquentation qui passe à 1,97 en 2020 (2,00 en 2019).

Une communication régulière sur ce point-justice par voie d'affichage et par le biais des personnels est un levier essentiel de la fréquentation de ce point-justice.

Le profil des publics

100 %
PUBLIC
EXCLUSIVEMENT
MASCULIN

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **33 %**

De 40 à 50 ans : **42 %**

De 30 à 40 ans : **22 %**

De 18 à 30 ans : **3 %**

Les domaines du droit abordés

67 % droit pénal

9 % droit des étrangers

7 % droit de la famille

3 % droit administratif

2 % droit notarial

2 % surendettement

1 % violences conjugales

9 % autres domaines du droit

Les orientations données

60 % conseils exclusivement,

22 % vers une procédure judiciaire

8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

5 % vers une aide rédactionnelle

3 % vers des services administratifs

2 % vers d'autres services

Centre de détention de Seysses

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse

17 personnes ont été reçues en 2020 au cours de 3 permanences (42 en 2019/10 permanences) soit un taux horaire de 1,22 personnes par heure de permanence (1,67 en 2019). La fréquentation de ces permanences est étroitement liée à la régularité de l'information qui en est faite. En 2019, un comité de suivi des intervenants en accès au droit a mis en évidence des besoins en droit des étrangers et un souhait de créer des ateliers en prévision de la sortie.

Le profil des publics

100 %
PUBLIC
EXCLUSIVEMENT
MASCULIN

AGE DES CONSULTANTS • De 40 à 50 ans : 45 %
De 30 à 40 ans : **45 %**
De 18 à 30 ans : **10 %**

Le public reçu est particulièrement jeune.

Les domaines du droit abordés

63 % droit pénal
12 % droit notarial
25 % autres domaines du droit

Les orientations données

55 % conseils exclusivement,
18 % vers une procédure judiciaire
18 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
9 % vers d'autres services

Fronton

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en avril 2010, ce point-justice a rencontré son public. Les permanences mensuelles sont organisées sur rendez-vous le 2^e lundi du mois, de 15 h à 18 h.

Elles sont signalées dans la rubrique *emploi/social/permanences sociales* du site internet de la mairie de Fronton.

Une fréquentation en baisse

36 personnes (6 permanences) ont bénéficié des permanences tenues en 2020 (70 en 2019/10 permanences) soit 1,72 usagers par heure de permanence (2,13 en 2019).

Le profil des publics

61 % DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À FRONTON

55 % DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **68 %**
De 40 à 50 ans : **10 %**
De 30 à 40 ans : **16 %**
De 18 à 30 ans : **6 %**

Les domaines du droit abordés

38 % droit de la famille
9 % droit de la consommation
9 % droit pénal
9 % droit du travail
6 % troubles de voisinages
6 % violences conjugales
3 % droit du logement
3 % droit notarial
3 % droit administratif
14 % autres domaines du droit

Les orientations données

74 % conseils exclusivement
11 % vers une procédure judiciaire
9 % vers une mesure alternative
6 % vers un auxiliaire spécialisé

Grenade-sur-Garonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en 2008 en concertation avec la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, une permanence se tient tous les 3^{es} mercredis à Grenade-sur-Garonne.

Ce point-justice est signalé sur le site internet de la communauté de Communes.

Une fréquentation particulièrement élevée

43 personnes ont été reçues en 2020 (89 personnes reçues en 2019) avec un taux horaire de fréquentation de 2,39 (2,70 en 2019) ce qui situe ce point-justice dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers par heure de permanence).

Le profil des publics

37 % DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À GRENADE

56 % DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **44 %**
De 40 à 50 ans : **30 %**
De 30 à 40 ans : **21 %**
De 18 à 30 ans : **5 %**

Les domaines du droit abordés

35 % droit de la famille
13 % droit du travail
11 % droit du logement
5 % **chacun** droit de la consommation, droit administratif, droit bancaire, et droit de la construction
3 % **chacun** droit social, droit pénal, droit des étrangers et violences conjugales
11 % autres domaines du droit

Les orientations données

72 % conseils exclusivement
12 % vers une procédure judiciaire
8 % vers un auxiliaire spécialisé
8 % vers une mesure alternative

Commentaires d'avocats

« Bonne organisation, respect des mesures sanitaires, produits et masques à disposition pour l'avocat. »

Labège

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse

40 personnes ont été reçues en 2020 (98 en 2019)
soit un taux horaire de 1,82 (2,23 en 2019).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 33 %** droit de la famille
- 17 %** droit du travail
- 15 %** droit pénal
- 8 %** droit de la consommation
- 5 %** droit de la construction
- 5 %** droit bancaire
- 3 %** **chacun** troubles de voisinage, droit des étrangers, expulsions, surendettement, droit administratif et droit social
- 2 %** autres domaines du droit

Les orientations données

- 62 %** conseils exclusivement
- 20 %** vers un auxiliaire spécialisé
- 5 %** vers une procédure judiciaire
- 5 %** vers une aide rédactionnelle
- 3 %** vers des services administratifs,
- 3 %** vers des services sociaux.
- 2 %** autres orientations

Commentaires d'avocats

« La mairie connaît le sujet de la consultation. Elle peut nous l'indiquer utilement. » • « La mairie a placé 5 rdv à 30 minutes d'intervalle, soit le dernier rdv programmé de 16h30 à 17h alors que la permanence doit se terminer à 16h30. » • « Seule une personne s'est présentée. La mairie m'a laissé le choix d'intervenir ou pas. Je trouvais injuste pour la personne ayant pris rdv que je ne vienne pas. »

Lacroix-Falgarde

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation stable

15 personnes ont fréquenté ce point-justice en 2020
(28 personnes en 2019), ce qui représente un taux horaire de 1,25 usagers par heure (1,27 en 2019).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 22 %** droit du travail
- 11 %** **chacun** droit de la famille, droit pénal, social
- 6 %** **chacun** droit notarial, administratif, bancaire, droit de la construction, troubles de voisinage
- 9 %** autres domaines

Les orientations données

- 65 %** conseils exclusivement
- 13 %** mesure alternative
- 9 %** vers une procédure judiciaire
- 8 %** vers un auxiliaire spécialisé
- 5 %** vers une aide rédactionnelle

Commentaires d'avocats

« Bon service pour l'accès au droit des administrés. »

Montgiscard

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Permanence intervenant le 2^e mercredi du mois sans accueil par la mairie qui est fermée au public.

Une fréquentation stable

29 personnes ont été reçues en 2020 (49 en 2019) avec un taux horaire de fréquentation de 2,08 (2,23 en 2019) personnes reçues par heure de permanence.

Le profil des publics

40 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À MONTGISCARD

56 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **32 %**
De 40 à 50 ans : **26 %**
De 30 à 40 ans : **38 %**
De 18 à 30 ans : **4 %**

Les domaines du droit abordés

20 % droit de la famille
20 % droit du travail
16 % droit de la consommation
16 % troubles de voisinages
12 % droit administratif
12 % droit du logement
4 % droit pénal

Les orientations données

53 % conseils exclusivement
22 % vers une procédure judiciaire
14 % vers une aide rédactionnelle
8 % vers un auxiliaire spécialisé
3 % vers une mesure alternative

Nailloux

1 permanence • 2 h / 2 mois • sur rendez-vous

La MSAP de Nailloux, labellisée France services en 2019, accueille une permanence bimestrielle de 2h, créée en octobre 2018 en complément de la permanence bimestrielle de Caraman.

Une permanence en baisse

16 personnes ont été reçues dans le cadre de 4 permanences soit un taux de fréquentation de 1,63 personnes par heure, (25 personnes en 2019, 2,5 personne/heure de permanence).

Le profil des publics

36 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À NAILLOUX

69 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **31 %**
De 40 à 50 ans : **39 %**
De 30 à 40 ans : **22 %**
De 18 à 30 ans : **8 %**

Les domaines du droit abordés

33 % droit de la famille
27 % droit du logement
40 % répartis entre droit de la consommation, droit de la construction, surendettement, expulsions et autres domaines du droit

Les orientations données

57 % conseils exclusivement
17 % vers une procédure judiciaire
13 % vers un auxiliaire spécialisé
9 % vers une mesure alternative
4 % vers une aide rédactionnelle

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Quint-Fonsegrives 2020

7 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- **86 %** venaient pour la 1^{re} fois, **71 %** de leur propre initiative. Majoritairement informés par la mairie (57 %), par le « bouche à oreilles » (29 %), par les services sociaux (14 %), ou le site du CDAD (14 %)
- **71 %** sont venus parce que c'est gratuit et 86 % pour le côté plus humain, simple et accessible que le Tribunal.
 - 71 % des bénéficiaires sont employés ou cadres moyens, 14 % sont retraités et 14 % demandeurs d'emploi.
- **Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé** : 86 % soulignent la qualité de l'accueil, 71 % la clarté des explications données et 86 % des sondés ont le sentiment d'avoir été écouté et compris ; 71 % sont satisfaits de la courte attente, 71 % du caractère pratique des horaires ou de la prise de rdv, 71 % de la proximité, 57 % de l'anonymat
- A l'issue de la consultation, 86 % conseilleraient cette dernière à un proche, 71 % comptent suivre les avis, et 29 % ont envie de défendre leurs droits.

Quint-Fonsegrives

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence, auparavant bimestrielle, est devenue une permanence mensuelle de 2 h. Elle est signalée dans la rubrique *aide juridique* du site officiel de la mairie. Le taux de fréquentation depuis son passage à une permanence mensuelle a augmenté de façon significative.

Une fréquentation en nette progression

22 personnes ont été reçues en 2020 au cours des 5 permanences assurées (41 personnes en 2019 pour 11 permanences), soit un taux horaire de fréquentation de 2,20 usagers/ heure de permanence (1,89 en 2019).

Le profil des publics

82 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À QUINT-FONSEGRIVES

86 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **41 %**

De 40 à 50 ans : **31 %**

De 30 à 40 ans : **22 %**

De 18 à 30 ans : **6 %**

Les domaines du droit abordés

38 % droit de la famille

13 % droit du travail

13 % droit de la construction

9 % droit de la consommation

4 % **chacun** droit administratif, violences conjugales, expulsions, surendettement et troubles du voisinage

7 % autres domaines du droit

Les orientations données

88 % conseils exclusivement

8 % vers une aide rédactionnelle

4 % vers une mesure alternative

Rieumes

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été dédoublé entre Rieumes et Cazères (2 permanences mensuelles de 2h en alternance). **En juin 2020, la permanence de Rieumes a été transférée au sein d'une France Services.**

Une fréquentation stable

38 personnes ont été reçues en 2020 dans le cadre de 7 permanences (69 en 2019/13 permanences), soit un taux horaire de fréquentation de 2,71 usagers/heure de permanence (2,68 en 2019).

Le profil des publics

34 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À RIEUMES

63 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **45 %**

De 40 à 50 ans : **35 %**

De 30 à 40 ans : **13 %**

De 18 à 30 ans : **7 %**

Les domaines du droit abordés

42 % droit de la famille

18 % droit du travail

15 % droit notarial

7 % droit pénal

3 % **chacun** droit bancaire, droit de la construction et troubles de voisinage

9 % autres domaines du droit

Les orientations données

68 % conseils exclusivement

19 % vers un auxiliaire spécialisé

5 % vers une procédure judiciaire

3 % vers une aide rédactionnelle

3 % vers des services sociaux

2 % vers des mesures alternatives

Commentaires d'avocats

« Dernier RDV fixé à 12 heures pour une permanence de 10 à 12 heures... Merci. »

Saint-Jean

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en septembre 2016.

Une fréquentation stable

42 personnes ont été reçues en 2020 au cours de 5 permanences (80 en 2019 sur 10 permanences), soit un taux horaire de fréquentation de 2,40 usagers par heure de permanence (2,42 en 2019).

Le profil des publics

47 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À SAINT-JEAN

72 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **47 %**
De 40 à 50 ans : **33 %**
De 30 à 40 ans : **14 %**
De 18 à 30 ans : **6 %**

Les domaines du droit abordés

47 % droit de la famille
11 % droit du travail
7 % chacun droit pénal et droit bancaire
3 % chacun droit de la construction, troubles de voisinage, droit du logement, droit de la consommation, droit social, droit des étrangers et violences conjugales
7 % autres domaines du droit

Les orientations données

74 % conseils exclusivement
14 % vers une procédure judiciaire
6 % vers des services sociaux
3 % vers une aide rédactionnelle
3 % vers des mesures alternatives

Villemur-sur-Tarn

1 permanence • 3 h / semaine • sur rendez-vous

Ce point-justice a connu un aménagement en mars 2018 : la permanence hebdomadaire est devenue une permanence bimestrielle en alternance à Villemur-sur-Tarn et à Bessières.

La permanence d'huissiers de justice a également été supprimée en janvier 2018.

En juin 2020, ce point-justice a été intégré au sein de la France Services de Villemur-sur-Tarn.

Une fréquentation en légère hausse

34 personnes (6 permanences) ont bénéficié en 2020 d'une consultation juridique d'avocats, soit 1,89 usagers par heure de permanence. (56 personnes en 2019 sur 11 permanences soit 1,74 usagers par heure de permanence).

Le profil des publics

62 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À VILLEMUR-SUR-TARN

56 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **44 %**
De 40 à 50 ans : **18 %**
De 30 à 40 ans : **32 %**
De 18 à 30 ans : **6 %**

Les domaines du droit abordés

35 % droit de la famille
9 % droit du travail
9 % chacun droit du logement et droit notarial
6 % droit de la construction
3 % chacun droit de la consommation, droit bancaire, droit pénal, droit des étrangers
21 % autres domaines du droit

Les orientations données

74 % conseils exclusivement
17 % vers une procédure judiciaire
3 % vers des auxiliaires de justice spécialisés
3 % vers des mesures alternatives
3 % vers une aide rédactionnelle

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne

L'Etat, représenté par le Préfet de Haute-Garonne,

Le Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
Président du C.D.A.D. de la Haute-Garonne,

Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
Vice-président du C.D.A.D. de la Haute-Garonne,

Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour
d'Appel de Toulouse, Commissaire du Gouvernement du C.D.A.D.
de la Haute-Garonne,

Le Département représenté par le Président du Conseil Départemental
de la Haute-Garonne et un Conseiller Départemental,

Toulouse Métropole,

La Communauté d'Agglomération du SICOVAL,

La Communauté de Communes Cœur des Côteaux du Comminges,

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans,

La Ville de Muret,

L'Association Départementale des Maires de la Haute-Garonne,

L'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse,

La Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats au Barreau de Toulouse,

Les Chefs de Juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens,

L'Ordre des Avocats au Barreau de Saint-Gaudens,

La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Haute-Garonne,
de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne,

La Chambre Départementale des Huissiers de Justice de la Haute-Garonne,

L'association « Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles »,
Haute-Garonne (C.I.D.F.F.),

L'Association Commingeoise de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif (A.C.C.J.S.E.).

Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute Garonne

Palais de Justice - 2, allée Jules Guesde
31068 Toulouse cedex 7

Tél : 05 61 33 70 88/90

contact@cdad31.fr
www.cdad-hautegaronne.justice.fr

